



Commune de
Val-de-Ruz

RÉPONSE AU POSTULAT PO21.002 « POLITIQUE DE DURABILITÉ LORS DES RÉNOVATIONS »

Rapport au Conseil général

Version : 1.0 - TH 505300

Auteur : Conseil communal

Date : 30.08.2021



Table des matières

1.	Condensé.....	4
2.	Rappel de la situation.....	5
2.1.	Postulat	5
2.2.	Traitement du postulat	5
3.	Politique de durabilité – Approche thématique	6
3.1.	Court historique	6
3.2.	Implication communale	7
3.3.	Lien avec le programme de législature	7
4.	Discussion.....	8
4.1.	Appréciation introductive	8
4.2.	Clarification du besoin de cadrage et livrables attendus	8
4.3.	Autres clarifications.....	9
5.	Approche de mise en œuvre.....	9
5.1.	"Achat responsable" – définition	9
5.2.	Observation des pratiques du secteur public	10
5.3.	Projet conceptuel de mise en œuvre	11
5.3.1	Préparatifs.....	11
5.3.2	Plan d'action général.....	12
5.4.	Référence aux plateformes existantes.....	13
5.5.	Autres inclusions à considérer	14
6.	Impacts financiers de l'achat responsable	14
7.	Conclusion.....	15
8.	Annexes.....	15

Liste des figures

Figure 1 : Objectifs de développement durable selon l'Agenda 2030	6
Figure 2 : Schéma du fondement des politiques DD à l'échelle communale	7



Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
ACS	<i>Association des communes suisses</i>	OFEV	<i>Office fédéral de l'environnement</i>
CA	<i>Conférence des achats de la Confédération</i>	OIT	<i>Organisation internationale du travail</i>
DD	<i>Développement durable</i>	PAP	<i>Plateforme de connaissances sur les achats publics responsables</i>
DTAP	<i>Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement</i>	RSE	<i>Responsabilité sociétale des entreprises</i>
KBOB	<i>Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres Service cantonal des ponts et chaussées</i>	UVS	<i>Union des villes suisses</i>
ODD	<i>Objectifs du développement durable</i>		



Réponse au postulat PO21.002 « Politique de durabilité lors des rénovations »

Rapport au Conseil général

1. Condensé

OBJECTIFS DU POSTULAT	Fond	Le postulat enjoint le Conseil communal à mettre en place une politique de durabilité en matière d'achat de matériaux de construction et d'élaborer une ou des directives relatives à cette politique.
	Forme attendue	Le Conseil général n'impose aucune forme de réponse au Conseil communal.
SITUATION ACTUELLE DES ACHATS COMMUNAUX	Économie - Social - Environnement	Depuis 2013 déjà, l'essentiel des achats de biens, produits et services est réalisé auprès d'entreprises vaudruziennes. Bien qu'une politique d'achat responsable ne soit pas formalisée, la pratique veut qu'une attention particulière soit portée aux trois piliers du développement durable pour chaque acte d'achat effectué par les unités administratives.
	Montants des achats communaux	La Commune décaisse chaque année près de CHF 25 millions pour l'achat de biens, produits et services. Près des deux tiers de ces achats concernent l'exploitation, le solde étant consacré aux investissements.
PÉRIMÈTRE DE RÉFLEXION ET RÉPONSE AU POSTULAT	Références connexes	Programme de développement durable à l'horizon 2030 (accord mondial) Programme de législature 2021-2024 (Commune de Val-de-Ruz) Processus qualité
	Régulation et clarification de la demande du postulat	La demande du postulat se focalise sur la question des achats de matériaux de construction lors des rénovations des bâtiments communaux. Le Conseil communal choisit une granularité plus grossière en élargissant la thématique à l'ensemble des achats réalisés par la Commune.
	Délivrables	Le Conseil communal présente une approche du contenu de la politique d'achat responsable inclusive et une méthodologie d'intégration progressive de cette politique, à l'aide de plateformes existantes soutenant les utilisateurs dans leurs démarches de planification d'achats.
COÛT DE LA RÉPONSE AU POSTULAT	Temps de travail	<p>Conseiller communal - 32 heures :</p> <p>Lecture et analyse de la littérature, réunion avec une spécialiste de la mise en œuvre d'achat responsable, lecture du procès-verbal du Conseil général du 21.06.2021 (partie discussion du postulat), investigations et recherches internes, rédaction du rapport + annexe 1, corrections sur le fond, présentation au Conseil communal.</p> <p>Chancellerie - 2 heures :</p> <p>Lecture du rapport, corrections de forme, remarques sur le fond et relecture.</p> <p>Commission des achats (6 membres) - 9 heures :</p> <p>Réunion du 03.08.2021, lecture du rapport, feed-back individuel des membres.</p> <p>Conseil communal + chancelier (6 membres) - 8 heures :</p> <p>Pré lecture des conseillers, séance de présentation du rapport et discussion des aspects stratégiques, décision d'adoption.</p>
	Chiffrage pondéré selon la méthode du coût complet	Implication totale : 51 h à CHF 71/h = CHF 3'621



Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Par le biais du présent rapport, nous donnons suite au postulat « Politique de durabilité lors des rénovations », adopté par le Conseil général le 21 juin 2021.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la démarche proposée et à classer le postulat.

2. Rappel de la situation

2.1. Postulat

Lors de sa séance du 21 juin 2021, dans le cadre de la discussion du point à l'ordre du jour relatif à la demande de crédit-cadre pour la rénovation d'appartements locatifs communaux, le Conseil général a accepté le postulat suivant, déposé par le groupe VVL, par 25 voix contre 0 et 4 abstentions :

« Le Conseil Communal est prié de mettre en place une politique de durabilité qu'il appliquera lors des rénovations de biens communaux. Nous saluons que des efforts soient déjà fournis, par exemple quant au choix d'appareils électroménagers de classe A. Nous souhaiterions toutefois que la Commune se munisse de lignes directrices qui encadrent le choix de matériaux durables (de nombreux labels existent) et si possible, de provenance locale. Par exemple, privilégier des enduits en argile ou à la chaux, des peintures végétales et du bois de provenance locale puisque Val-de-Ruz est propriétaire de nombreuses forêts. La Confédération a déjà publié des guides pour des achats publics écologiques et le label Sméo utilisé par le canton de Vaud propose aussi des critères qui pourraient inspirer la Commune. Nous laissons le soin au Conseil Communal d'instaurer une politique de durabilité dans ses choix de matériaux en définissant des directives applicables et faisant honneur à notre statut d'écorégion ».

2.2. Traitement du postulat

Afin de traiter le postulat avec le plus de clarté possible, il s'agit d'abord d'apporter un éclairage, une régulation, sur ce qui définit la politique de durabilité de notre Commune. Le chapitre 3 du présent rapport sert à rappeler les bases fondamentales de cette politique.

Le thème portant sur les choix des matériaux lors des rénovations de biens communaux se rattache à cette politique de durabilité, sous la forme de processus d'améliorations continues des pratiques d'achats responsables. Ces processus s'ancrent dans une ligne directrice en perpétuelle évolution, caractérisée par la dynamique des innovations, la connaissance des impacts du cycle de vie des produits et l'évolution des comportements sociétaux des prestataires de la chaîne de production en général, des prestataires locaux en particulier. Le chapitre 4 du présent rapport sert à préciser le cadre dans lequel la réponse au postulat est donnée.



3. Politique de durabilité – Approche thématique

La politique de durabilité se rattache à la définition même du développement durable (DD). Elle consiste à répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins (rapport « Notre avenir à tous » formulé en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland)).

3.1. Court historique

En juin 1992, 178 pays signent, dans le cadre du deuxième sommet de la terre à Rio de Janeiro, le document "Agenda 21". Ces pays, dont la Suisse, s'engagent ainsi à mettre sur pied des stratégies nationales de DD et à promouvoir la démarche auprès de l'ensemble des acteurs du pays. Les approches empruntées pour concrétiser ces stratégies en actions au niveau local sont très diverses et ne portent pas toujours le nom "Agenda 21". Mais les participants visent le même objectif partout en Suisse : s'engager, par le partenariat, sur le chemin d'un avenir conciliant une économie durable, une responsabilité environnementale et une solidarité sociale.

Le 25 septembre 2015, les chefs d'États et de gouvernements adoptent, à l'unanimité, la résolution "Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030". Ce programme constitue un nouveau cadre de référence global pour le DD. La Suisse prend de nouveaux engagements pour sa mise en œuvre tant au niveau international que national.

Ce programme transformatif identifie les défis globaux les plus importants et fixe les lignes directrices ainsi que les priorités en matière de DD pour les quinze prochaines années. Le point fort de ce programme est la déclinaison des 17 objectifs du développement durable (ODD), eux-mêmes composés de 169 cibles spécifiques. Pour chaque objectif, la durabilité issue des équilibres de viabilité, vivabilité et équité est recherchée.



Figure 1 : Objectifs de développement durable selon l'Agenda 2030

Lors de sa séance du 20 juin 2018, le Conseil fédéral adopte le rapport national de la Suisse sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le DD. Il montre que, dans notre pays, les ODD sont déjà intégrés dans de nombreuses bases légales et dans d'importantes politiques sectorielles. Pour aller plus loin, l'annexe 1 du présent rapport permet aux non-initiés de mieux appréhender le concept du DD.



4. Discussion

4.1. Appréciation introductive

Le postulat demande la mise en place d'une politique de durabilité qui s'appliquera à l'aide de directives lors des rénovations de biens communaux. Du point de vue du Conseil communal, il faut dissocier la demande d'une politique de durabilité de celle des directives ayant pour but le cadrage d'achat de matériaux durables.

En effet, il s'agit de considérer que le contenu du programme de législature se fonde sur une politique de durabilité dûment argumentée à partir d'enjeux clairement identifiés, tous liés à des objectifs, des mesures et des moyens à mettre en œuvre sous forme de projets. Dès lors, le Conseil communal doit uniquement solutionner les démarches visant à accompagner les processus d'achats durables et responsables, quel que soit le besoin (biens, produits, services).

4.2. Clarification du besoin de cadrage et livrables attendus

Pour répondre à la demande du postulat portant sur le contenu du système de cadrage, il est important de prendre en compte le besoin des futurs utilisateurs. Il se clarifie comme suit : disposer d'outils structurants en matière d'achat responsable (directives, fiches de produits, guide d'aide à la décision, etc.). Ces outils structurants devront soutenir les utilisateurs lors des phases de projets dans lesquelles l'opportunité d'utiliser des produits et prestations enclines à favoriser la durabilité se présentera. En principe, il s'agit des phases d'études de faisabilité, d'élaboration de demande d'offres ou d'édition de cahier de soumission incluant les conditions générales. Dans ces contextes, il convient de guider les utilisateurs vers les exigences relatives aux engagements correspondant à la politique de durabilité de la Commune.

En toutes circonstances, lors de l'élaboration documentaire visant à cadrer des achats responsables, une attention particulière sera portée aux éléments suivants :

- les sources documentaires proviendront de systèmes d'informations mutualisés avec d'autres organisations publiques ;
- les personnes et organes ressources disposant des compétences de spécialiste en matière d'achats responsables devront être connus des utilisateurs ;
- les critères définissant le niveau d'exigence attendu seront standardisés par fournisseur type ;
- le cadre donné sera orienté "simplification des tâches administratives".

En synthèse, les outils d'encadrement des processus d'achats répondront aussi bien aux besoins d'efficacité opérationnelle, de praticité et de tâches administratives congrues. Ils permettront également de déterminer le degré d'implication des unités administratives en charge d'achats, en indiquant leur niveau de compétence relatif aux champs d'application des différentes formes de marchés publics (procédure gré à gré, sur invitation, ouverte/sélective). Il y a lieu de préciser que pour les procédures ouvertes/sélectives, la Commune se fait systématiquement accompagner par un mandataire spécialisé du domaine du marché public concerné. La complexité des procédures par domaine d'activité est telle que, sans disposer de compétences *ad hoc* en interne, le risque de se retrouver avec des recours post-adjudication est élevé. Dans le cas des procédures ouvertes/sélectives, le mandataire se verra guidé vers les paramètres à prendre en compte lors de sa proposition de critères d'adjudication.



4.3. Autres clarifications

Le postulat suggère de s'inspirer des guides pour les achats publics comprenant des manuels, des sites internet, des critères par types de produits, des listes de labels. Ces guides très complets et détaillés couvrent bon nombre de domaines mais sont, pour la plupart, des documents figés (donc pas actualisés) ou des documents qui s'adressent prioritairement à l'usage des services d'achats de la Confédération.

Le postulat suggère également que la Commune s'inspire des critères du label SméO pour sa politique de durabilité. Le label SméO est un outil d'aide à la planification, à la réalisation et à l'exploitation de quartiers et de bâtiments répondant aux principes du DD. Il met en lien les étapes du cycle de vie du bâti, de la conception à la déconstruction, avec les phases de développement d'un projet de construction ou de rénovation, pour que chaque thématique soit abordée au bon moment. Basé sur la norme SIA 112/1 "construction durable – Bâtiment", SméO propose une solution informatisée gratuite d'aide à la planification d'une construction durable.

Bien que les deux sources d'inspiration suggérées soient dignes d'intérêt, le Conseil communal privilégie une approche plus en adéquation avec ses besoins futurs (voir le chapitre précédent) et prend l'initiative d'utiliser les sources suivantes pour l'élaboration du présent rapport :

- les fiches écoproduits d'Ecobau ;
- la matrice de pertinence de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ;
- le site labelinfo sur les labels ;
- le Guide pour les achats professionnels responsables.

L'ensemble de cette documentation est libre de droits.

5. Approche de mise en œuvre

5.1. "Achat responsable" – définition

L'achat responsable est une démarche qui envisage le coût du bien, du produit ou de la prestation en fonction de l'ensemble des impacts provoqués durant son cycle de vie.

Dès lors, le choix d'un produit ou d'une prestation ne s'effectue pas uniquement sur la base du prix d'achat. Il prend également en considération les coûts générés ultérieurement pour l'acheteur, pour l'utilisateur et plus généralement pour la société (pollution, injustices sociales, etc.).

Les coûts environnementaux et sociaux engendrés durant la phase d'utilisation entrent donc également en ligne de compte. Une diminution des coûts environnementaux à court terme va ainsi souvent de pair avec une économie financière à long terme.

L'achat responsable campe sur trois bases fondamentales :

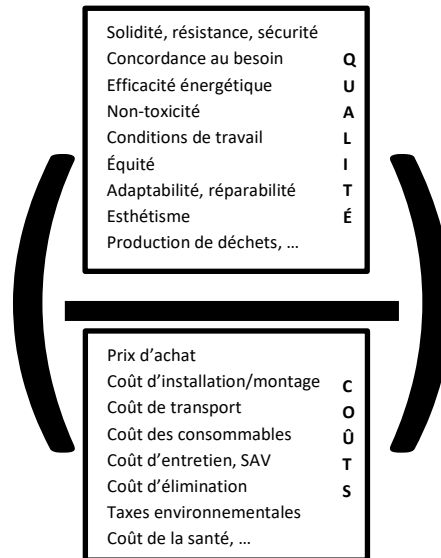
1. le respect de l'être humain ;
2. la prise en compte des exigences de la protection de l'environnement (air, eau, terre) ;



3. le fait de faire plus avec moins (recherche d'efficacité productive, d'amélioration de la qualité des produits, etc.).

Chacune d'elles comporte des caractéristiques sociales, environnementales et économiques.

L'équation d'un achat responsable est :



Les principes généraux de l'achat responsable sont :

- favoriser les fournisseurs engagés dans une démarche de DD ;
- tenir compte des impacts environnementaux de TOUT le cycle de vie du produit, favoriser les produits entrants dans le concept de l'économie circulaire¹ ;
- favoriser les biens à longue durée de vie ou opter pour l'achat de l'usage du bien au lieu de l'achat du bien lui-même ;
- limiter les transports et favoriser les modes de transports les moins polluants ;
- réduire le volume des emballages et favoriser les emballages recyclés et/ou recyclables ;
- favoriser les produits porteurs d'un label indépendant et reconnu.

5.2. Observation des pratiques du secteur public

L'État de Genève et l'État de Vaud ainsi que l'association des communes genevoises et la Ville de Lausanne apparaissent comme pionniers dans la mise en œuvre de cadres utiles à l'achat durable. En 2010, ils initient ensemble un projet qui donnera naissance en 2015 au "Guide des achats professionnels responsables". Durant la même période, la Confédération développe deux projets, l'un portant sur l'organisation des achats durables de l'État fédéral, l'autre sur la promotion de l'achat responsable dans l'économie privée.

¹ Une économie circulaire décrit un système économique dans lequel les flux de matières circulent continuellement à un haut niveau de qualité sans que les matières ne soient extraites de la biosphère ou rejetées dans celle-ci. Grâce à l'absence d'extraction de matières premières, ce système permet de préserver les ressources naturelles. Le recyclage complet rend superflues la mise en décharge ou la valorisation des déchets par voie thermique. Étant donné qu'une économie circulaire est quasiment impossible à atteindre, l'objectif devrait être de parvenir à un taux de recyclage le plus élevé possible.



Dans la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, seules les grandes intentions liées au DD figurent (article 5, alinéa 2). Alors que le Canton dépense plusieurs centaines de millions de francs en achat de biens, produits et services, il ne dispose actuellement d'aucune politique globale déclarée en matière d'achats responsables. Le règlement d'exécution de la loi cantonale sur les marchés publics (RELCMP, du 3 novembre 1999, état au 1^{er} août 2013) comporte trois articles associables à la durabilité : 1) l'article 38, critères économiques d'adjudication (le meilleur prix) ; 2) l'article 41, protection des travailleurs (obligations standards à remplir par le soumissionnaire) ; 3) l'article 41a, critère environnemental (obligation de respecter la loi sur la protection de l'environnement), mais toujours pas d'engagement politique significatif à l'image des cantons cités au premier paragraphe.

À Val-de-Travers et à La Chaux-de-Fonds, aucune politique d'achats durables n'est déclarée. Dans les faits, des comportements de bon sens, tels qu'ils existent dans notre institution, sont adoptés.

Au niveau Suisse, villes et communes ont pris beaucoup de micro initiatives depuis 2001 dans le cadre de leurs programmes figurant à l'Agenda 21. L'annexe 2 expose la diversité des projets réalisés.

5.3. Projet conceptuel de mise en œuvre

La mise en œuvre d'une démarche d'achat responsable exige un appui soutenu de la part des Autorités politiques. Elle implique donc des objectifs clairement établis dans une politique d'achat et une bonne répartition des responsabilités au niveau stratégique dans un premier temps, au niveau opérationnel dans un second temps.

5.3.1 Préparatifs

a) PRÉPARATION DES LIGNES DIRECTRICES

La politique d'achat responsable contient des éléments en faveur du respect de la personne, de la protection de l'environnement et du développement économique ainsi que des éléments portant sur les engagements de l'institution et de ses fournisseurs.

Exemples de lignes directrices d'une politique d'achat responsable

1. Principe général: respecter le principe du meilleur rapport qualité/prix pour le choix des offres, en prenant en compte les dimensions économique (coût total de possession), sociale et écologique liées à l'ensemble du cycle de vie du produit et à l'organisation des fournisseurs.
2. Valorisation des engagements des fournisseurs : favoriser les fournisseurs s'engageant en faveur du respect de conditions de travail décentes chez eux et leurs fournisseurs, de la diminution des impacts sur l'environnement lors de la fabrication ou l'exécution de la prestation et de la transparence sur les coûts liés au cycle de vie des produits.
3. Transparence sur la chaîne de production : favoriser les fournisseurs ayant une bonne connaissance de la chaîne de production (traçabilité).
4. Engagement envers les fournisseurs : fournir des informations claires afin de faciliter la rédaction des offres de la part des fournisseurs. Si possible, s'engager dans la durée avec les fournisseurs et rechercher l'intérêt mutuel.
5. Formation et sensibilisation : organiser des formations régulières sur les achats responsables pour les acheteurs et les personnes concernées par les achats (décideurs, chefs de projet, clients internes, utilisateurs, etc.).



b) FORMALISATION DE LA POLITIQUE

Une fois adoptée, la politique prend la forme d'un Arrêté du Conseil communal, d'une directive interne, d'un article dans un règlement, d'un référencement de fiches d'aide à la décision, etc.

5.3.2 Plan d'action général

L'élaboration d'un plan d'action assure une certaine cohérence à la démarche d'achat responsable et permet d'organiser sa mise en œuvre. Ce plan d'action devrait être formulé par le Conseil communal en collaboration avec les administrateurs et en concertation avec la Commission des achats.

Les étapes présentées ci-dessous concernent l'élaboration d'un plan d'action général, mais elles peuvent tout à fait s'appliquer à des catégories d'achats spécifiques.

c) ÉTAT DES LIEUX DES ACHATS

L'état des lieux permet de comprendre l'organisation des achats et de relever dans quelle mesure l'on pratique déjà une démarche d'achat responsable. Cette étape n'est pas indispensable pour intégrer des critères de DD dans le processus d'achat, mais elle permet de reconnaître l'existant. L'état des lieux présente en effet de nombreux avantages, non seulement pour débiter une démarche de durabilité, mais également pour améliorer l'organisation existante. Il permet :

- d'acquérir une meilleure vue d'ensemble afin de collaborer avec les bonnes personnes ;
- d'évaluer si certains regroupements d'achats auraient du sens (gains de temps et financiers) ;
- d'harmoniser certaines pratiques (gain de temps et cohérence des critères de sélection pour des produits identiques) et de restreindre l'assortiment ;
- de prioriser les catégories d'achats pour lesquels des critères d'achat responsable doivent être intégrés.

Une base de données des catégories de produits régulièrement utilisés par la Commune sera élaborée. Puis, au fur et à mesure des besoins de commandes initiées par les acheteurs désignés des unités administratives, cette base de données sera enrichie. Quant aux informations sur le fournisseur, une première sélection des plus réguliers sera effectuée. L'objectif sera de les évaluer en fonction d'une "grille de la durabilité". L'évaluation portera par exemple sur sa responsabilité sociétale (entreprise formatrice, implication sociétale au niveau local, etc.).

d) DÉTERMINATION DES OBJECTIFS

Les objectifs généraux du plan d'action sont formulés en fonction des lignes directrices de la politique d'achat responsable, des informations obtenues à la suite de l'analyse des opportunités et contraintes et des résultats de l'état des lieux.

e) ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION

Une fois les objectifs déterminés, on définira les actions, le planning et les indicateurs de suivi. La structure de ce plan d'action général est également adaptée à l'élaboration de plans d'action spécifiques à chaque catégorie de produit et catégorie de fournisseur.

Ne seront pas nécessaires (en raison de l'utilisation de plateformes existantes) :

- l'analyse du cycle de vie des produits ;
- la mise à jour des bases légales qui influenceraient l'évaluation de durabilité d'un produit ;
- la mise à jour de la liste des produits labélisés.



Aujourd'hui, les mécanismes de réflexion exposés dans le "Guide des achats professionnels responsables" restent d'actualité et largement empruntable pour l'élaboration d'une directive générale à mettre en place à la Commune de Val-de-Ruz.

La mise en place d'une structure « cadrante » d'achats responsables s'effectuera sur quatre à cinq ans. Ceci n'empêche pas d'intégrer la pratique de l'achat responsable dès la naissance de nouveaux projets. Les phases de projets dans lesquelles s'intègre la réflexion quant aux opportunités d'utiliser des produits et prestations enclines à favoriser la durabilité se déroulent entre l'étude de faisabilité et l'élaboration de la demande de devis ou d'édition de soumission. Dans ces contextes, il convient soit d'intégrer la démarche au niveau de l'entité acheteuse, soit de guider les planificateurs vers les exigences relatives aux engagements correspondants à la politique de durabilité de la Commune.

5.4. Référence aux plateformes existantes

L'outil principal à utiliser pour la mise en œuvre du projet d'achat durable sera la plateforme de connaissances sur les achats publics responsables (PAP) née en septembre 2020. Elle met à la disposition des services d'achat de la Confédération, des cantons et des communes des informations et des instruments concernant les achats publics durables. Cette plateforme va s'étoffer au fil du temps avec l'ajout de nouveaux contenus et de nouvelles fonctionnalités.

Avec la PAP, la Conférence des achats de la Confédération (CA) et la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) – en collaboration avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), l'Association des communes suisses (ACS) et l'Union des villes suisses (UVS) – offrent aux personnes intéressées un ouvrage de référence pour les questions relatives aux achats publics durables. Cette plateforme contribue à la mise en œuvre harmonisée du droit révisé des marchés publics.

La structure de la plateforme est simple : les utilisateurs peuvent se servir de la recherche plein texte ou de divers filtres pour obtenir un aperçu des résultats souhaités. Ils ont également la possibilité de créer un compte PAP et personnaliser les réglages, par exemple en enregistrant des contenus dans les favoris. D'autres options de personnalisation sont prévues. Pour plus d'information, les intéressés peuvent ouvrir le lien suivant : https://cms.woeb.swiss/media/media/PAP_Video_FR_1080p.mp4.

L'outil secondaire utilisé dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'achats durables est la plateforme labelinfo.ch. Il s'agit d'un service d'information sur les mentions environnementales et sociales, géré depuis 2001 par la Fondation Pusch. Fournissant des informations en français et en allemand sur 135 labels et 19 déclarations, labelinfo.ch est de loin la plus grande banque de données sur les labels en Suisse. Cette organisation, cofinancée par l'OFEV et la Fondation Pusch, évalue la qualité des labels selon un système de critères considérant les trois piliers du DD.



5.5. Autres inclusions à considérer

Compléter la mise en œuvre de l'achat durable sans implication formelle de la part des fournisseurs serait manquer l'occasion d'utiliser le pouvoir public comme moyen de pression de conformité. Pour rester pragmatique, l'idée consiste à leur faire signer une déclaration en matière de responsabilité sociétale². Cette déclaration comporterait des points relatifs au respect des règles de l'organisation internationale du travail (OIT), celles au respect de l'égalité entre femmes et hommes, le respect des principes du DD.

6. Impacts financiers de l'achat responsable

Les achats des collectivités publiques en Suisse représentent un montant annuel proche de CHF 50 milliards. Pour la même période, la Commune décaisse près de CHF 25 millions. Près des deux tiers de ces achats concernent l'exploitation, le solde étant consacré aux investissements. L'empreinte écologique induite par chaque acte d'achat responsable contribue donc de manière significative à la réduction des impacts environnementaux.

En matière d'impacts financiers, un renforcement d'actes d'achats responsables risque-t-il de surenchérir à l'avenir les objets achetés par la Commune ? Il s'agit de nuancer la réponse. Dans une certaine mesure, le fait de ne pas étendre les demandes de devis hors région vaudruzienne lors de mise en soumission de marché selon les méthodes de gré à gré ou sur invitation construit implicitement un prix de référence local. Par prix de référence local, il faut comprendre que le jeu du marchandage avec des prestataires hors région aboutirait fort probablement à l'obtention d'un prix plus bas. En même temps, le prix de référence local permet de générer de l'emploi local, du soutien associatif local, du revenu fiscal local, soit de concrétiser l'écorégion vivante.

Pour poursuivre dans la nuance, les biens et produits qui proviennent de notre monde globalisé obéissent à la simple loi du marché (offre vs demande), qu'ils soient fabriqués durablement ou non. Ainsi, affirmer que les biens et produits se paient plus cher au simple prétexte qu'ils sont durables (voir le chapitre 5.1 du présent rapport) ne paraît pas totalement cohérent, même si là encore il faut nuancer. Les fournisseurs ont un grand intérêt à réduire leurs coûts de production en intégrant, dans leurs développements de produits, les principes de l'écoconception. Une partie de cette catégorie de producteur tendra donc à utiliser son « éco-conduite » pour justifier un prix légèrement plus élevé que celui du marché. L'autre partie tendra à utiliser l'argument marketing précité pour exprimer une meilleure compétitivité (prix plus bas que celui du marché).

Dernier exemple relatif aux nuances à apporter sur la cherté d'un produit durable : les produits de masse qui n'entrent pas dans une logique d'économie d'échelle en raison de leur phase de cycle de développement. Typiquement le marché des véhicules électriques. Il n'a pas encore atteint la taille critique lui permettant une hyper compétitivité prix dans tous les segments du marché. Il en va de même pour les producteurs de chaudières à pellets, de fenêtres bois-alu, etc., qui présentent tous une potentialité de renchérissement en cas de choix principalement focalisé sur les aspects écologiques.

² La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) désigne la prise en compte par les entreprises, sur base volontaire, et parfois juridique, des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques dans leurs activités. Les activités des entreprises sont ici entendues au sens large : activités économiques, interactions internes (salariés, dirigeants, actionnaires) et externes (fournisseurs, clients, autres).



Or, l'utilisation de critères pondérés de durabilité va déterminer le produit qui correspond le mieux aux objectifs d'équilibre inscrits dans les intentions politiques de la Commune. Aujourd'hui, nous ne parlons plus d'une adjudication au meilleur prix, mais à la meilleure offre. C'est un vrai changement de paradigme.

La pratique communale en matière d'achats responsables s'est progressivement installée, sans impulsion particulière, presque par nature. Sans vouloir exclure qu'à l'avenir la probabilité que certains biens et produits se paieront légèrement plus cher en raison de la mise en œuvre d'une politique d'achat responsable, nous ne devons cependant pas nous attendre à une différence significative des dépenses par rapport à la situation actuelle. Pour connaître la différence de prix entre un achat responsable et son contraire, il s'agirait pour chaque projet de demander des alternatives. Comme les convictions politiques convergent vers un monde plus durable, ce travail de comparaison ne fait pas sens.

7. Conclusion

Le Conseil communal n'affectera pas d'EPT spécifique pour l'organisation et la mise en œuvre du projet. Sous l'impulsion du président de la Commission des achats, un canevas des travaux de base à réaliser et un planning seront exposés au Conseil communal. Le projet d'arrêté sur l'achat durable se prépare également en Commission des achats. La validation de l'arrêté par le Conseil communal constitue le point de départ du projet. Quant à la maintenance du système, elle sera garantie par la Commission des achats.

Utiliser une démarche d'implantation progressive est une solution pragmatique et raisonnable en matière d'engagement du personnel à impliquer. Le démarrage d'implantation s'envisage dans un délai de huit mois après validation de l'arrêté.

Du point de vue du Conseil communal, la réponse au postulat va au-delà du périmètre demandé, ceci en toute cohérence avec la hauteur de vue nécessaire traitant de la thématique de l'achat durable.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous remercions de prendre le présent rapport en considération et de bien vouloir classer le postulat.

Veuillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 30 août 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
R. Tschopp P. Godat

8. Annexes

- Annexe 1 – Pour mieux appréhender le concept du développement durable
- Annexe 2 – Exemple de bonnes pratiques mises en œuvre en Suisse et à l'étranger

Annexe 1 du rapport PO21.002 politique de durabilité lors des rénovations

Pour mieux appréhender le concept du développement durable

Repenser le développement

Le XXe siècle : croissance économique et questionnements

Au milieu du XXe siècle, le rythme marqué des croissances démographique et économique est à l'origine de questionnements sur la capacité de la biosphère à répondre aux besoins de la société humaine. De surcroît, les inégalités dans la répartition des richesses se creusent entre le Sud et le Nord, mais aussi au sein d'une même société.

La technologie interroge également : si elle apporte des bienfaits indéniables et permet d'améliorer le quotidien, elle est aussi source de graves pollutions et responsable de la destruction des écosystèmes en lien avec une exploitation intensive des ressources.

À l'image de l'utilisation des pesticides, les risques de la technologie pour la santé humaine et l'environnement commencent à être connus et reconnus.

Cette consommation effrénée de ressources et le creusement de la fracture socio-économique sont les déclencheurs d'une réflexion de fond sur notre mode de développement. Grâce à des publications comme « Printemps silencieux » de Rachel Carlson (1962), « Halte à la croissance » du Club de Rome (1972) et « La décroissance » de Nicholas Georgescu-Roegen (1979), on prend conscience de la disponibilité limitée de certaines ressources – et en premier lieu des sources d'énergie fossiles – ainsi que des conséquences négatives de l'activité humaine sur les écosystèmes.

Se pose alors la question de la finitude des ressources et de la capacité de la biosphère à répondre aux besoins de notre société. Les limites du système étant connues, il s'avère désormais nécessaire de le rééquilibrer pour sauvegarder les bases mêmes de notre existence.

Émergence d'un nouveau concept

Pour tenter de répondre à ces « avertissements » et réduire l'ampleur des conséquences des différentes crises socio-économiques et environnementales, les autorités politiques nationales se sont réunies dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour élaborer une vision tournée vers le futur.

Cette vision est celle du développement durable. Elle est le fruit d'une réflexion menée à l'origine sur le concept d'« éco-développement », dans le cadre de la première Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain (Stockholm, 1972).

C'est en 1987, dans le Rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, que le terme « développement durable » a pour la première fois été employé explicitement, et que la vision sous-jacente a été affinée. En 1989, ce rapport fait l'objet d'un large débat à l'assemblée générale de l'ONU et a pour conséquence la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), en 1992 à Rio de Janeiro (Conférence de Rio).

La Conférence de Rio – dont l'objectif était de définir les contours d'un développement durable à l'échelle de la planète – aura permis aux 178 nations présentes, dont la Suisse, de s'entendre sur le nouveau cap à prendre et de s'engager officiellement sur cette nouvelle voie. À cette occasion, elles adoptent deux documents clés : la Déclaration de Rio et l'Agenda 21.

La Déclaration de Rio et l'Agenda 21

La Déclaration de Rio identifie 27 principes de base pour un développement durable des nations, énumérant les droits et les devoirs des États signataires en vue de garantir celui-ci. L'Agenda 21, devenu depuis 2015 l'agenda 2030, est quant à lui un programme d'action visant à assurer l'intégration des principes de durabilité dans l'activité de toutes les collectivités territoriales. Il recense les enjeux majeurs auxquels l'humanité doit faire face et fixe 17 objectifs pour les relever.

Concept questionné

En français, le terme même et la définition de développement durable n'ont jamais fait l'unanimité. Dès la parution du Rapport Brundtland, le terme a suscité une controverse sémantique. Si certains auraient préféré opter pour le terme « développement soutenable », traduction littérale de l'anglais « sustainable development », c'est au final « développement durable » qui a été retenu en français.

« Hâte-toi lentement » conjoint deux termes contradictoires tout comme le terme de développement durable. Comment assurer une production croissante alors que les ressources sont finies? L'ambiguïté du concept de développement durable a tout de suite été relevée et continue à alimenter le débat, tout comme l'absence d'une définition partagée. Ainsi, chacun peut se l'approprié comme il l'entend avec le risque d'en faire usage dans son unique intérêt.

Plusieurs penseurs s'érigent en détracteurs du concept, à l'image d'Alain Cluzet pour qui le développement durable est « une nouvelle pensée unique » ou de Gilbert Rist qui le considère d'une « indigence rare » et comme « la marque de la volonté d'étendre notre conception occidentale du développement au monde entier ». Si, pour Nicholas Georgescu-Roegen, il s'agit-là d'une charmante berceuse, c'est, pour François Ascher, une « notion valise dans laquelle chacun peut mettre ses propres préoccupations et objectifs ».

Ces quelques exemples montrent le scepticisme qui règne autour de ce concept. Imparfait et plutôt flou, il a donc toujours été discuté. D'où l'importance de ne pas avoir la « foi du charbonnier » ! En effet, il s'agit d'adhérer au concept, mais avec une certaine vigilance : avoir conscience de ce qui est en amont du concept (cadre de référence), avoir une vision complète de la durabilité, de ses ambitions et de ses contradictions.

Annexe 1 du rapport PO21.002 politique de durabilité lors des rénovations

Pour mieux appréhender le concept du développement durable

Et bien que l'on ne soit pas obligé de partager la perception de ses détracteurs, il est important d'en avoir connaissance et d'analyser les reproches faits par ces éminents penseurs.

Il est possible de considérer le développement durable plutôt comme une utopie susceptible de déclencher des évolutions positives au sein de nos sociétés. Ainsi, il ne s'agit pas de le considérer comme un slogan vide de sens ou une valise fourre-tout, mais bel et bien comme une nouvelle charpente à l'organisation de la société. Et avant toute chose, pour aller de l'avant, il est essentiel que les acteurs du développement durable se positionnent clairement et se fédèrent autour de la même définition et adoptent le même cadre de référence.

En Suisse, la définition du développement durable retenue par la Confédération figure en amont des Indicateurs de développement durable pour la Suisse :

1. Le développement durable satisfait les besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins.

2. Le développement durable consiste à assurer une dignité humaine au sens des droits humains, en garantissant la palette la plus large possible d'options pour aménager librement des projets de vie. L'utilisation des ressources écologiques, économiques et sociales doit tenir compte du principe d'équité entre les générations présentes et à venir et au sein même de ces générations, en Suisse et envers l'étranger.

3. Pour assurer un développement durable, il faut protéger dans sa globalité la diversité biologique en tant que condition d'existence indispensable, c'est-à-dire préserver la diversité des écosystèmes, des espèces végétales et animales et des ressources génétiques.

4. Les objectifs qualitatifs sont la solidarité sociale, l'efficacité économique et la responsabilité écologique. Ces objectifs ont un caractère transversal et sont traités sur un pied d'égalité: à long terme un objectif, qu'il soit écologique, économique ou social, ne peut être réalisé aux dépens de l'un ou des autres.

Principes de base de la durabilité

Voici quelques principes parmi les plus importants sur lesquels repose le concept du développement durable.

Cohérence « global-local »

« Penser globalement, agir localement » est une formule qui résume l'esprit du développement durable. Ce dernier veut que les objectifs de durabilité fixés globalement, à l'échelle de la planète, ne puissent être atteints qu'avec la mobilisation et les efforts des acteurs locaux. En d'autres termes, les deux échelons sont indissociables pour arriver à infléchir notre mode de développement actuel et en atténuer ses effets pervers.

Décloisonnement, transversalité et pluridisciplinarité

Le développement durable concerne autant les domaines de l'économie et du social que de l'environnement. Ces trois piliers sont étroitement liés et nécessitent la mise en œuvre du développement durable par l'implication et l'étroite collaboration de plusieurs disciplines. Il est essentiel de travailler au décloisonnement des idées et des actions, notamment par une approche transversale de l'action des services du secteur public ou privé.

Égalité, équité et solidarité

Le principe d'équité transparaît dans la définition même du développement durable. Le principe d'égalité recouvre principalement deux concepts: celui de l'égalité des droits et des chances et celui de l'égalité de traitement des individus. Quant aux notions d'équité et de solidarité, elles se déclinent au niveau de l'espace et du temps. Cela signifie que l'équité et la solidarité doivent s'appliquer entre la génération actuelle et les générations futures, mais aussi au sein des générations actuelles, entre les jeunes et les personnes âgées, entre le Nord et le Sud, le rural et l'urbain, entre les différentes cultures, entre les hommes et les femmes, et entre les différentes catégories socio-économiques.

Équilibre entre les trois piliers du développement durable

Il s'agit de trouver un équilibre entre l'efficacité économique, la responsabilité environnementale et la solidarité sociale. Ces trois domaines sont fondamentalement interdépendants et synergiques.

Gouvernance et participation

Dans une acception minimaliste, la gouvernance désigne la collaboration entre acteurs publics et privés au vu de l'application d'un instrument juridique ou politique. Le principe de gouvernance est également lié à ceux de transparence et participation, de décloisonnement et transversalité et de subsidiarité, dans un souci d'efficacité.

Précaution et prévention

Comme le principe de causalité, les principes de précaution et de prévention trouvent leur origine dans le domaine de l'environnement. Le principe de précaution veut que, compte tenu des connaissances techniques et scientifiques du moment, l'absence de certitudes ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement. Élargi, il s'applique également aux préoccupations sociales et économiques. Quant au principe de prévention, inscrit dans la loi fédérale sur la protection de l'environnement, il signifie qu'il faut, en présence d'un risque connu, mettre en place des actions de prévention, d'atténuation et de correction, en priorité à la source.

Responsabilités communes, mais différenciées

À la base de ce principe, on retrouve le principe de causalité lié à la protection de l'environnement et apparenté au principe du pollueur-payeur.

Annexe 1 du rapport PO21.002 politique de durabilité lors des rénovations

Pour mieux appréhender le concept du développement durable

Ce dernier veut que ceux qui génèrent de la pollution ou dégradent l'environnement, assument leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement. Élargi, il est inscrit à l'article 74 de la Constitution fédérale et stipule qu'il faut viser à internaliser les coûts sociaux et environnementaux externes des activités de production et de consommation.

En d'autres termes, celui qui cause des dommages doit en supporter les coûts. Dans une perspective globale, ce principe de causalité a été affiné vers un principe de responsabilité commune, mais différenciée. Chaque acteur doit ainsi contribuer à tendre vers le développement durable en fonction de ses compétences, moyens et ressources, le poids de la responsabilité finale dépendant ainsi également des capacités économiques et technologiques respectives.

Renforcement des capacités locales (empowerment)

Il s'agit d'offrir la capacité aux acteurs locaux, à terme, d'agir par eux-mêmes dans une perspective de durabilité. Ceci passe par l'information, la formation, l'octroi de certaines aides, la pose de conditions-cadres, etc. Le renforcement de la légitimité des autorités locales implique aussi la participation des citoyens aux processus de décision, en particulier celle des groupes de populations minoritaires ou défavorisés. Cela va dans le sens d'une meilleure gouvernance.

Subsidiarité

Le principe de subsidiarité demande de déléguer des responsabilités de planification et de gestion à l'échelon approprié, où les pouvoirs publics sont capables d'agir efficacement. En Suisse, grâce à la structure fédéraliste des institutions, beaucoup de compétences sont effectivement déléguées aux collectivités locales, qu'il s'agisse des cantons ou des communes.

Temporalité

Il s'agit ici de la gestion du temps et de l'articulation des diverses temporalités (économique, sociale, environnementale), et particulièrement, de la prise en compte du long terme. Toute démarche de durabilité doit être orientée vers le long terme afin que la résolution de problèmes actuels ne se fasse pas au détriment des prochaines générations et que les défis à venir soient anticipés.

Les outils du développement durable

Depuis une bonne dizaine d'années, l'utilité des outils pour concevoir, évaluer et optimiser les démarches de développement durable est pleinement reconnue. Ainsi, la Confédération, diverses instances cantonales et communales, ainsi que des hautes écoles et instituts spécialisés (Idheap, sanu) se sont lancés dans la constitution d'outils d'évaluation du développement durable. Aujourd'hui, de nombreux outils sont disponibles et éprouvés.

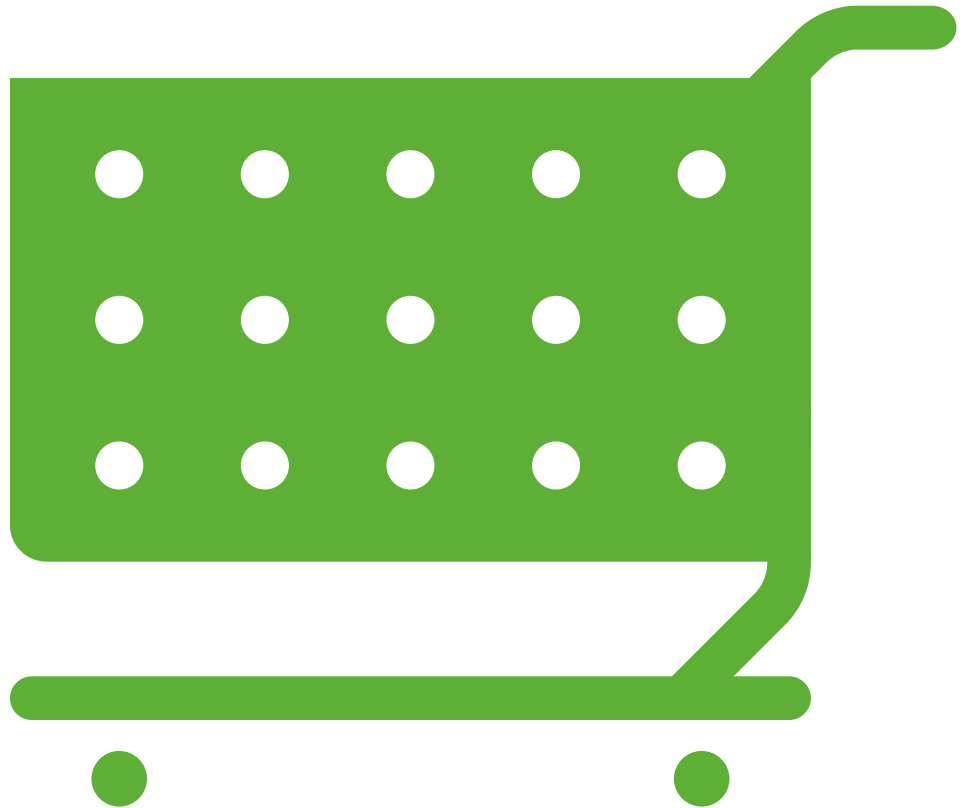
Le Guide des outils d'évaluation de projet selon le développement durable de la Confédération en donne un aperçu sélectif. Une vingtaine d'instruments y sont répertoriés et une grille d'orientation facilite le choix d'un outil en fonction des besoins. Un guide pratique « Évaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes » est aussi disponible.

Ainsi, pour étayer une démarche de développement durable et lui donner une certaine assise, plusieurs instruments sont à disposition des décideurs, du personnel administratif et des responsables de projets. Ils permettent d'améliorer l'efficacité, l'efficience, la cohérence, mais aussi de garantir une plus grande transparence dans les processus de prise de décisions et donc, dans l'ensemble, un meilleur accomplissement des tâches.

Cette logique d'utilisation d'outils est donc recommandée pour le bon déroulement d'une démarche de durabilité. Cela aussi parce que la multiplication des points de vue (dimensions sociale, économique, et environnementale) complexifie l'approche, que l'évaluation en terme de durabilité intègre un grand nombre de paramètres et que les liens à moyen et long termes entre les tenants et les aboutissants du processus sont parfois difficiles à identifier. Ce recours aux outils représente un investissement judicieux à moyen et long termes.

Utilisables à différentes étapes de la démarche, les instruments à disposition peuvent en effet servir à :

- dresser un état du développement durable (indicateurs d'état et de tendance pour établir un suivi (monitoring) ;
- élaborer une vision commune, et fixer des objectifs prioritaires ;
- identifier et évaluer différents scénarios de développement, choisir la meilleure des variantes possibles entre plusieurs approches ; élaborer ou améliorer un projet équilibré en termes de développement durable (optimisation, tableau de bord)
- contrôler le bon déroulement de la démarche en cours de route et ses effets (évaluation) ;
- comparer cet état avec celui d'autres collectivités (benchmarking).



Achats publics durables

Bonnes pratiques en matière de développement durable

Achats publics pour le développement durable: introduction	2
Politique globale d'achats durables: l'exemple du canton de Zurich	7
Travailler en réseau: achats durables facilités pour de petites communes	10
Construction durable: stratégie du canton de Berne	13
Exploitation des bâtiments: appels d'offres en nettoyage dans le canton de Vaud	15
Mobilité durable: politique d'achats de la ville de Neuchâtel	17
Achats durables au bureau: du papier recyclé pour le canton de Genève	20
Achats coordonnés et durables pour les cantines: le cas de la ville de Zurich	23
Vêtements de travail: les chemises en coton bio de la police zurichoise	26

Achats publics pour le développement durable: introduction



Cadre général

Quel peut être le lien entre les achats publics et le développement durable? Le chapitre 4 de l'Agenda 21 de Rio¹ rappelle que la forte croissance de la consommation durant ces dernières décennies est la cause de nombreux problèmes sociaux, environnementaux et économiques. Il précise que les gouvernements eux-mêmes jouent également un rôle dans la consommation et peuvent avoir une influence considérable tant sur les décisions des entreprises que sur les perceptions du public. Les gouvernements devraient donc réexaminer leurs politiques d'achats afin d'en améliorer, dans la mesure du possible, les effets sur la société, l'environnement et l'économie, sans préjudice des principes du commerce international.

En Suisse, les achats des collectivités publiques pèsent autour de 30 milliards de francs par an, soit environ 10% du PNB. C'est un levier important pour orienter l'ensemble de la société vers un développement durable, susceptible d'améliorer la qualité de vie pour tous, non seulement au niveau local, mais aussi à l'échelle globale.

Potentiels

L'Agenda 21 d'une collectivité publique repose d'une part sur des domaines où elle peut agir directement (la gestion interne de l'administration, les lois et règlements, l'étendue des services et des infrastructures qu'elle met à disposition de la population), d'autre part sur des domaines dans lesquels elle n'a qu'une influence indirecte, comme les ressources et les modes de production utilisés pour les biens et services qu'elle achète. Comme le montre la lecture de la feuille des avis officiels ou une visite sur www.simap.ch, les achats publics touchent une grande variété de produits et de prestations: construction de bâtiments ou d'infrastructures, équipements bureautiques, mobilier, nettoyage et entretien, consommables de bureau, nourriture, vêtements et textiles, etc. Une politique systématique d'achats durables permettra donc de sensibiliser de vastes secteurs de l'économie à cette thématique. Les entreprises ayant pris des initiatives de développement durable seront ainsi encouragées à poursuivre leur démarche. Les fabricants seront incités à mettre au point des produits innovants.

Qui dit durable, dit social, écologique et économique

Comme le prix d'achat constitue, de toute évidence, une donnée objective, ce critère économique prend souvent un caractère déterminant dans les décisions d'achats. Parmi les trois dimensions du développement durable, c'est le pilier social qui est le plus négligé. Certes, le versement des cotisations sociales, le respect des conventions collectives de travail, l'égalité femmes-hommes, etc., sont souvent mentionnés explicitement dans les conditions d'appels d'offres. Cependant, il ne suffit pas de demander le minimum légal pour prétendre mener une politique d'achats qui encourage le développement durable. Sur la base des expériences de diverses collectivités publiques, il est possible d'identifier quelques catégories de critères sociaux applicables aux achats:

- Promotion de la santé (des employés – chez les fournisseurs et chez l'acheteur – et de la population en général): légèreté des équipements à manipuler pour prévenir les problèmes de dos, minimisation des substances dangereuses, diminution des transports motorisés (bruit, pollution de l'air), production bio donc sans pesticides dangereux pour les employés et pour les consommateurs, confort des usagers (thermique, lumière naturelle, ergonomie du poste de travail).
- Conditions de travail (chez les fournisseurs et chez l'acheteur): respect des conventions collectives de travail, égalité des droits, possibilités de développement, possibilités de concilier travail et famille, etc.
- Conditions sociales et droits humains (pour des produits provenant de pays dits du Sud): respect des conventions de l'Organisation internationale du travail, commerce équitable, engagement des distributeurs à faire respecter ces principes chez leurs sous-traitants.
- Promotion de l'engagement de personnes en difficulté d'insertion: handicapés, jeunes, chômeurs de longue durée.
- Promotion de la formation (engagement d'apprentis, formation continue du personnel).
- Prise en compte de la valeur culturelle et/ou esthétique des produits et services publics: bâtiments et infrastructures ayant une valeur historique, qualité du design des équipements, valeur gastronomique des repas, etc.

Par ailleurs, les politiques d'achats publics peuvent être conçues de manière à favoriser la participation des employés et la coopération (entre services et/ou entre collectivités publiques).

Comme l'indiquait George Ganz, secrétaire général de la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) lors du Forum du développement durable 2/2005 de l'ARE consacré aux *Achats et investissements pour le développement durable*: «La législation et la jurisprudence autorisent l'emploi de critères liés au développement durable, à condition que cela ne serve pas un but de protectionnisme.» Les exemples résumés dans les présentes fiches le montrent: l'intégration des critères de développement durable aux achats publics est possible; durable peut rimer avec économique et cela permet de faire parler de cette thématique dans de larges secteurs de l'économie. Ces exemples devraient permettre à toute collectivité publique, quelle que soit sa taille, de définir une politique d'achats durables à sa mesure.

Publications

Références

- ¹ Nations Unies, 1992, Agenda 21
www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/
 Voir en particulier le chapitre 4, *Changer les modes de consommation*.
- Conseil fédéral, 2002, Stratégie 2002 pour le développement durable
www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/ (Confédération, Stratégie)
 Voir en particulier la mesure n°4 et la partie technique.
- Commission européenne, Acheter vert!
 Un manuel sur les marchés publics écologiques, 2005
www.ec.europa.eu/environment/gpp/ (Guidelines, Handbook on Green Public Procurement)
 Ce guide montre, à l'aide d'exemples, comment intégrer des critères de développement durable aux achats publics tout en respectant le droit.
- Ganz George, 2006, Le développement durable et les marchés publics, die stad-les villes 1, 2006
- Bases légales suisses (liste non exhaustive)
 Loi fédérale du 16 décembre 1994 sur les marchés publics (LMP)
www.admin.ch
 Voir en particulier les articles 8 (Principes) et 21 (Critères d'adjudication).
- Accord intercantonal du 25 novembre 1994 sur les marchés publics (AIMP)
www.bpuk.ch
- Directives pour l'exécution de l'AIMP du 24.11.1994 (DEMP)
www.bpuk.ch
 Voir en particulier l'article 32 (Critères d'adjudication).

**Sites internet
suisses****Références**

www.aren.admin.ch/developpementdurable

Forum Développement durable 2/2005, Procès-verbal

(Thème: Achats et investissements pour le développement durable)

www.bbl.admin.ch

Commission des achats de la Confédération CA – Coordination des services fédéraux de la construction et de l'immobilier KBOB, critères d'achats écologiques pour les biens et services, adaptés sur la base du catalogue autrichien *Check It!*.

Les marchés de construction sont traités aux rubriques KBOB.

www.simap.ch

Système d'information sur les marchés publics en Suisse.

Ce site regroupe les appels d'offres des collectivités publiques qui y ont adhéré (actuellement 14 cantons et 7 grandes villes).

www.ciem.ch

Communauté d'intérêts écologie et marchés, Suisse (CIEM).

Cette association réunit les collectivités publiques soucieuses d'intégrer les critères de développement durable dans leurs achats de biens et services. Elle publie notamment sur son site une brochure gratuite d'introduction à la thématique, avec liste de contrôle:

Marchés publics et développement durable: ce qu'il faut savoir.

www.eco-bau.ch

L'association eco-bau réunit les principaux maîtres d'ouvrages publics de Suisse (Confédération, cantons, villes). Elle met à disposition en libre accès sur son site de nombreux outils pour la mise en œuvre du développement durable dans les projets de construction.

www.labelinfo.ch

Guide en ligne sur les labels écologiques et sociaux, ciblé sur les labels qu'on peut trouver sur des produits vendus en Suisse, seulement en allemand.

**Sites internet
européens****Références**

www.iclei-europe.org

Site européen de ICLEI – Local Governments for Sustainability.

Cette association conduit plusieurs projets d'achats durables au niveau européen, elle assure une veille de la législation européenne dans ce domaine et soutient ces objectifs auprès des responsables concernés de l'Union européenne. En tant que membre de l'ICLEI, la CIEM permet à ses propres membres de bénéficier des projets et services de l'ICLEI.

www.guidedesachatsdurables.be

Site basé sur une directive ministérielle belge concernant le respect de critères de développement durable pour l'achat de produits destinés aux administrations publiques.

www.territoires-durables.fr (le réseau/outils et méthodes)

Guide de l'achat public écoresponsable, guide des achats éthiques pour les collectivités publiques, guide vert de l'Union européenne.

www.wien.gv.at/umweltschutz/oekokauf/

Programme d'achats écologiques de la ville de Vienne (Autriche), seulement en allemand.

Politique globale d'achats durables: l'exemple du canton de Zurich



Description

Dès le début des années 90, le canton de Zurich a engagé, par décision du gouvernement, un programme d'achats écologiques appliqué à l'ensemble de son administration. Comment une grande administration, dont les achats se font souvent de manière décentralisée, a-t-elle pu mettre en œuvre un tel programme? Pour y parvenir, le groupe de travail interdépartemental responsable a déployé des efforts importants de sensibilisation et de formation du personnel. Il a aussi mis en place un système de contrôle des résultats.

Lien avec le développement durable

Comme son nom l'indique, il s'agissait au départ d'un programme d'achats *écologiques*. Entre-temps se sont cependant aussi développés de nombreux liens avec les aspects sociaux et économiques: protection de la santé des employés et des habitants grâce à une consommation réduite de substances dangereuses, de solvants et de carburants, mesures favorables à la protection du climat, sensibilisation des employés à la thématique du développement durable, économies sur les frais d'exploitation (énergie, consommables, entretien), etc.

Mise en œuvre

En 1991, le gouvernement cantonal a décidé le lancement du programme d'achats écologiques. Celui-ci inclut aussi l'écologie au travail. Le groupe de travail chargé d'élaborer et d'exécuter ce programme est subdivisé en six sous-groupes: bureaux, véhicules, conciergerie, bâtiments, travaux publics et hôpital universitaire. La *Koordinationsstelle für Umweltschutz* (KoFU) se charge de la coordination générale, de la communication et de la sensibilisation du personnel.

Dans ce domaine, les employés disposent d'un logiciel d'apprentissage de l'écologie au travail (Faktor Max), qui permet aussi à l'utilisateur de formuler des propositions d'amélioration. Lors de l'introduction des microfibrilles pour le nettoyage des bâtiments, les concierges ont pu suivre une formation sur l'emploi correct de ce matériel. Des cours leur ont également été dispensés pour assurer une utilisation appropriée des lampes basse consommation et améliorer la gestion de l'énergie dans les bâtiments.

La centrale d'achats (KDMZ) contribue aussi à cet effort de sensibilisation. Son catalogue électronique intègre des produits écologiquement intéressants (p. ex. le papier recyclé, particulièrement encouragé; en effet, l'impact de la consommation de papier de l'administration est important). Les produits sont marqués d'un label permettant aux utilisateurs de les repérer plus facilement. En 1998, un guide¹ sur l'achat, l'utilisation et l'élimination des produits a été édité à l'intention des employés. Il leur indique pour chaque type de produits quels critères écologiques d'achats appliquer, comment réduire leur consommation, qui est responsable de quoi, où trouver des informations plus détaillées, etc. En complément, les services de l'administration se voient aussi proposer des audits d'*écologie au travail*, qui permettent d'identifier les améliorations possibles dans la gestion écologique des activités du service.

Office fédéral du développement territorial ARE | Texte: Sébastien Piguët, Bird – 31.08.2007



Groupes cibles	Les employés, les fournisseurs et les mandataires de l'administration, les clients externes de la KDMZ (pour les actions auxquelles elle participe), en particulier les communes
Coûts	Environ 150000 francs par année (essentiellement les frais de personnel)
Financement	Budget ordinaire des services
Lieu	Territoire du canton de Zurich
Réalisation	Depuis 1991
Direction du projet	Beat Hofer, responsable de l'acquisition et de l'exploitation écologiques à la KoFU
Contact	Beat Hofer – Baudirektion Kanton Zürich, Koordination Umweltschutz Tél. 043 259 24 17 – kofu@bd.zh.ch Case postale, 8090 Zurich
Information	¹ Ressourcen schonen und Stoffkreisläufe schliessen (2 ^e éd., 2003)
Projets comparables connus	<ul style="list-style-type: none"> • La ville de Genève suit une politique d'achats <i>durables</i> pour le mobilier, les véhicules, les consommables et l'informatique. Les <i>Règles d'achat et de délégation de compétences</i> imposent l'usage de critères écologiques, ergonomiques et de durabilité dans les procédures d'achats. La marge de manœuvre plus grande des marchés de gré à gré est utilisée pour favoriser les fournisseurs employant des personnes en difficulté d'insertion professionnelle. www.ville-geneve.ch/agenda21 (nos projets, administration exemplaire, SGE) • La société SwissRe, à Zurich, a adopté dès les années 90 une politique d'achats conforme au développement durable pour ses fournitures de bureau, le nettoyage, la cantine, les appareils électriques, mais aussi les fleurs coupées (décoration des bureaux). Pour la cantine et les fleurs, la priorité est donnée à des produits locaux, de saison (fruits et légumes), voire de production labellisée (p. ex. bio, Max Havelaar). Les fleurs d'outre-mer non labellisées sont exclues. Certains critères utilisables par une société non soumise aux accords OMC ne sont cependant pas applicables tels quels aux appels d'offres.

Travailler en réseau: achats durables facilités pour de petites communes



Description

Les communes du Vorarlberg (Autriche) ont ressenti le besoin de se décharger de leurs tâches d'achats au profit d'un service centralisé et spécialisé (OekobeschaffungsService OeBS). En effet, avec le droit des marchés publics et la volonté de prendre en compte des critères de développement durable, les procédures publiques d'achats sont devenues plus complexes. La création de ce service a notamment permis d'intégrer plus facilement des critères de développement durable tout en respectant les règles applicables aux marchés publics et d'obtenir de meilleurs prix.

Lien avec le développement durable

Le service d'achats centralisés est le fruit d'une initiative des communes de la région. Cela leur a permis de renforcer l'autonomie régionale. Les critères d'achats, repris des guides *construction* ou *bureau* de l'OeBS, incluent des aspects écologiques (p. ex. produits en carton ou papier 100% recyclé selon critères Ange bleu ou Ecolabel autrichien, appareils économes en énergie) et sociaux (p. ex. respect des conventions OIT dans la production de textiles) en plus du prix.

Mise en œuvre

Le service d'achats écologiques (OeBS), en activité depuis 2002, est une prestation offerte par une association locale, l'Umweltverband Vorarlberg, à ses membres (communes). D'autres organismes publics du Vorarlberg peuvent aussi en bénéficier (p. ex. l'administration régionale). L'association avait publié en 1999 et 2000 des guides pour les achats écologiques au bureau et dans la construction. A la demande de certaines communes, l'OeBS a été créé pour leur faciliter l'utilisation de ces guides d'achats.

Ce service consiste en une communauté d'achats à laquelle les communes délèguent les opérations d'achats. Des contrats de livraison sont conclus entre l'Umweltverband et les fournisseurs. Ceux-ci livrent directement chaque commune et leur envoient les factures correspondantes. Le service, occupant deux employés (pour 1,4 équivalent plein temps), réunit les compétences nécessaires pour réaliser des appels d'offres publics conformes au développement durable et aux prescriptions légales. Le service bénéficie de l'appui de groupes thématiques d'experts, issus des communes adhérentes, pour l'élaboration des appels d'offres. Les acheteurs des communes ont aussi la possibilité d'obtenir des conseils ciblés de l'OeBS pour réaliser leurs propres appels d'offres ainsi que de participer à des formations et à un groupe d'échange d'expériences.



Résultats

La liste des produits achetés s'est progressivement étoffée en fonction des demandes des communes; elle comporte entre autres les produits suivants: téléphonie, mobilier scolaire, chaises de bureau, matériel de défense incendie, matériel informatique, chiffons et produits de nettoyage, copieurs et appareils multifonctions, papier de bureau et d'imprimerie, papier toilette, produits du commerce équitable (café), petites fournitures de bureau, sources lumineuses pour l'éclairage public.

Du fait des nombreux avantages offerts, toutes les communes (96) du Vorarlberg ont progressivement adhéré au service. Cela représente une population de près de 400000 habitants. L'OeBS peut ainsi, du fait de volumes d'achats importants (deux millions d'euros en 2006), obtenir des rabais intéressants sur les prix. Le service a été complété depuis peu par un magasin en ligne. Celui-ci permet aux communes participantes de consulter le catalogue des produits disponibles, de connaître leur prix et de passer commande.

Exemplarité

Ce concept permet à de petites communes, qui ne disposent pas elles-mêmes des ressources humaines suffisantes, d'acheter conformément au développement durable. S'il existe des groupements d'achats de cantons ou de communes pour certains types de produits, le service d'achats écologiques de l'Umweltverband Vorarlberg se distingue par les caractéristiques suivantes: l'intégration explicite de critères de développement durable aux achats, une large palette de produits et services achetés, une structure comprenant un secrétariat professionnel. Les excellents résultats obtenus en termes de développement durable, de sécurité dans l'application du droit et d'économies ont conduit à diffuser ce modèle de coopération dans d'autres régions d'Autriche.

Evaluation

En moins de cinq ans, l'OeBS a su faire ses preuves. Pour permettre une transition en douceur, il s'est efforcé, dès le départ, de travailler en partenariat avec les fournisseurs des communes de la région. Ceux-ci ont notamment été informés dès le début du projet et ont eu la possibilité de se porter candidats pour les appels d'offres de l'OeBS. Pour les communes aussi, la transition s'est faite en douceur, puisque leur participation au service est libre.

Groupes cibles

Autorités politiques et responsables des achats des communes, fournisseurs de matériel et d'équipements

Coûts

La centralisation des achats permet d'obtenir des prix environ 20% meilleur marché. Chaque commune participante a pu en outre réduire de moitié le temps consacré aux achats. Même une fois déduits les frais de personnel et d'administration du OeBS (2,5% du chiffre d'affaires, 1,5% pour l'informatique), l'opération débouche globalement sur une économie.

Financement

Chaque commune contribue au financement du service, proportionnellement au volume d'achats qu'elle lui confie et au nombre de ses habitants.



Lieu	Région Vorarlberg, Autriche
Réalisation	Depuis 2002
Direction du projet	Dietmar Lenz – chef de projet OekobeschaffungsService, Umweltverband Vorarlberg
Contact	Dietmar Lenz – Umweltverband Vorarlberg Tél. 0043 55 72 55 45 00 – umweltverband@gemeindehaus.at Marktstrasse 51, A-6850 Dornbirn
Information	www.umweltverband.at (Beschaffung)
Projets comparables connus	<ul style="list-style-type: none"> • Des collectivités publiques de la région du lac de Constance (en Suisse, en Allemagne et en Autriche) ont développé, dans le cadre du programme européen <i>Interreg IIIA</i>, un réseau de coopération et d'échange d'expériences au niveau des achats. Un catalogue en ligne de matériaux de construction écologiques a été créé (www.oebox-oeg.info). Les participants ont la possibilité de télécharger des modèles d'appels d'offres pour divers types de produits. De plus, le réseau s'est donné pour objectif de développer des critères d'achats communs en matière de développement durable. Il collabore aussi avec Bodensee Agenda 21. • En Suisse, il existe déjà des réseaux ou groupements d'achats, qui pourraient évoluer dans la même direction que l'OeBS.

Construction durable: stratégie du canton de Berne



Description

Comme il l'a lui-même spécifié dans sa Ligne d'action, l'Office des immeubles et des constructions (OIC) du canton de Berne construit et gère son parc immobilier dans le respect du développement durable. La politique de l'Office se base sur les critères de la recommandation *Construction durable – bâtiment* (SIA 112 / 1): économie d'énergie, choix de matériaux écologiques, optimisation de la densité d'utilisation, séparation des systèmes selon leur durée de vie (structure porteuse, installations techniques, aménagements intérieurs). Tous les projets doivent notamment obtenir le label Minergie® (Minergie-P-ECO® pour les constructions neuves).

Lien avec le développement durable

La politique de l'OIC a des effets bénéfiques pour la société (confort et santé des usagers des bâtiments, valeur culturelle des ouvrages, participation des utilisateurs, ...), l'économie (durée de vie et flexibilité des bâtiments, coûts de construction et d'exploitation, ...) et l'environnement (réduction de la consommation d'énergie, critères écologiques de choix des matériaux, ...).

Mise en œuvre

L'OIC dispose d'un système de management environnemental (SME) certifié ISO 14 001 et d'une équipe de spécialistes. Ceux-ci définissent les principes de planification à respecter et assurent la formation des collaborateurs de l'OIC. La recommandation SIA 112 / 1, la *Directive en matière d'énergie et d'installations du bâtiment* et les *fiches CFC* de choix des matériaux (www.eco-bau.ch) sont des documents de travail appliqués par tous les mandataires travaillant sur les projets de l'OIC. Le contrôle est effectué par des auditeurs externes.

Résultats

Voici quelques exemples de réalisations récentes:

- Le renouvellement des éclairages intérieurs de divers bâtiments cantonaux a permis de remplir les objectifs de la charte énergétique, de minimiser les coûts d'exploitation et de réduire les sources de chaleur indésirables en été (consommation d'énergie jusqu'à cinq fois plus faible).
- Des mesures ciblées de densification des bâtiments Unitobler (Université), définies en étroite collaboration avec les utilisateurs, ont permis de faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants de la manière la plus économique possible.
- Des clapets de ventilation ont été créés dans la couverture d'une cour intérieure, afin d'exploiter les mouvements naturels de l'air et de renoncer ainsi à des appareils de ventilation coûteux.
- Pour le chauffage, l'OIC mise en priorité sur le bois, une ressource indigène et neutre en CO₂. Afin de répondre à la problématique des poussières fines et d'anticiper la révision de l'Ordonnance sur la protection de l'air, l'OIC installe uniquement des chaudières à bois extrêmement modernes, équipées d'un filtre supplémentaire.



Exemplarité	Depuis les années 90, l'OIC se préoccupe de développement durable. Il ne se contente pas de <i>construire durable</i> , mais exploite aussi les compétences des sections <i>Gestion du portfolio</i> , <i>Management de projets</i> et <i>Management de l'entretien</i> pour atteindre ses objectifs. Afin d'encourager l'innovation, l'OIC décerne chaque année un prix de l'environnement à l'un de ses collaborateurs ou à une entreprise ayant travaillé pour l'office. De plus, l'office organise, deux fois par année, des manifestations d'information <i>5-in</i> destinées aux architectes, aux mandataires et aux entreprises.
Evaluation	La politique de l'OIC s'avère cohérente et débouche sur des résultats significatifs. Des éléments importants pour le développement durable, tels que le choix du site et de la densité d'utilisation, sont établis très tôt dans le processus de construction (sous la responsabilité de la section Gestion du portfolio) ce qui permet de trouver des solutions optimales. L'existence d'une équipe interne responsable de cette thématique permet d'accélérer la mise en œuvre.
Groupes cibles	Les autorités politiques, les collaborateurs de l'office, les mandataires externes et les utilisateurs des bâtiments
Coûts	Le surcoût de rénovation avec le standard Minergie® est de 2 à 3%. Les autres coûts concernent le SME (postes de travail, certification, formation). Grâce aux économies importantes obtenues en renonçant à certains investissements (p. ex. Unitobler), en réduisant la consommation d'énergie (500 000 francs économisés entre 2001 et 2005) et en augmentant la durée de vie des bâtiments (séparation des systèmes), la politique de développement durable de l'OIC se solde par un bilan positif au niveau des coûts.
Financement	Mesures financées dans le cadre des crédits de construction de chaque projet
Lieu	Territoire du canton de Berne
Réalisation	Depuis les années 90
Direction du projet	Bruno Rankwiler, Chef de projet environnement et écologie, installations techniques
Contact	Bruno Rankwiler – Office des immeubles et des constructions (OIC) Reiterstrasse 11, 3011 Berne Tél. 031 633 34 40 – info.agg@bve.be.ch
Information	www.agg.bve.be.ch
Projets comparables connus	<ul style="list-style-type: none"> • Le Département des infrastructures (DINF) du canton de Vaud a fait ajouter au Guide romand pour les marchés publics un critère de sélection et/ou d'adjudication permettant de favoriser les entreprises apportant une contribution plus importante aux composantes sociale et/ou environnementale du développement durable. Le DINF intègre aujourd'hui systématiquement ce critère à ses appels d'offres. Le catalogue de critères se trouve sous: www.simap.ch (Vaud – Guide romand – chapitres Q et R) • Afin de répondre au manque de logements, la ville de Lausanne a lancé un projet de construction de 3000 <i>logements durables</i>. Ce projet vise à favoriser l'intégration sociale, des constructions respectueuses de l'environnement et l'augmentation des recettes fiscales pour la ville. Plus de détails sous: www.lausanne.ch (ville durable) • Bâtiments labellisés, classés par types d'affectation, voir www.minergie.ch, p. ex. Kunstschule, Berne (Minergie®), Centre d'entretien des routes nationales, Bursins, Vaud (Minergie-ECO®)

Exploitation des bâtiments: appels d'offres en nettoyage dans le canton de Vaud



Description

Le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) du canton de Vaud est responsable du nettoyage des bâtiments cantonaux. Une partie des surfaces est nettoyée par des entreprises privées. Le SIPAL a engagé une démarche systématique en vue de rendre ces opérations de nettoyage conformes aux principes de développement durable et de les optimiser. Les méthodes appliquées sont principalement basées sur les principes du management qualité-environnement et sur la brochure *Un nettoyage des bâtiments économique et respectueux de l'environnement* (www.ciem.ch – 2001): inventaire des surfaces à nettoyer, réduction ciblée des fréquences de nettoyage et adjonction de critères sociaux et environnementaux dans les appels d'offres.

Lien avec le développement durable

La démarche du SIPAL intègre des objectifs sociaux (respect de la convention collective de travail – CCT – du secteur du nettoyage, réduction des risques dus aux produits de nettoyage), économiques (réduction des frais d'entretien, maintien de la valeur des bâtiments) et écologiques (réduction de la consommation de produits de nettoyage et de leur toxicité).

Mise en œuvre

Le SIPAL s'occupe notamment de l'entretien des locaux occupés par l'administration cantonale vaudoise et des pôles d'enseignement professionnel et supérieur, soit environ 340 000 m². En 2002, une partie de cette surface était nettoyée par des entreprises privées, une faible proportion seulement des déchets de bureau était triée à la source et il n'y avait pas de CCT obligatoire dans le canton pour la branche du nettoyage. Pour y remédier, un projet a été lancé avec les buts suivants: assurer des conditions de travail correctes pour les employés des entreprises privées, réduire l'impact sur l'environnement, mettre en place un management de la qualité pour l'ensemble des travaux de nettoyage, réduire les coûts.

Pour y parvenir, et afin d'assurer une bonne maîtrise des services de nettoyage externalisés, le SIPAL a élaboré un cahier des charges précis pour chaque type de local à nettoyer. Il a aussi défini un *standard* de nettoyage adapté au type d'utilisation (fréquence de passage des nettoyeurs). Dès la fin 2002, la convention collective de travail des entreprises de nettoyage a été étendue à toute la branche par les autorités cantonales. En septembre 2003, le premier appel d'offres en nettoyage basé sur les nouveaux principes de gestion et les nouveaux critères d'adjudication est publié sur le site internet www.simap.ch.

Résultats

La première soumission rédigée selon ces principes (2003) a montré qu'il était possible de renoncer à un passage quotidien pour 75% de la surface du bâtiment. Par ailleurs, les différences de prix entre entreprises ne sont plus dues à des différences de coûts horaires de la main-d'oeuvre, mais essentiellement à l'organisation du nettoyage et à l'usage approprié des machines de nettoyage. Toutefois, le SIPAL n'a pas pu, jusqu'à présent, mettre en place un inventaire systématique des résultats de ce projet.



Exemplarité

La démarche du SIPAL est intéressante par son approche globale: inventaire systématique des types de locaux à nettoyer et de leurs surfaces, adaptation des appels d'offres, implication des usagers dans le suivi de la qualité du nettoyage, prise en compte du choix des produits, etc. En rendant obligatoire le respect de la CCT des entreprises de nettoyage pour tous ses appels d'offres, le SIPAL a contribué à son implantation dans le canton. Cette CCT s'est étendue par la suite, en 2005, à toute la Suisse romande (excepté Genève). Elle a permis une amélioration des conditions de travail et de salaire des employés de la branche et prévoit une contribution de 1% pour financer diverses mesures, comme la formation continue et la prévention des accidents.

Évaluation

La réussite du projet impose une bonne sensibilisation des nettoyeurs, donc des entreprises qui les emploient. Dans le cadre de l'appel d'offre, les entreprises doivent répondre aux critères de qualité suivants: mesures visant à garantir la satisfaction du client, contrôle interne de la qualité, respect des critères de tri des déchets définis par la conciergerie, capacité des nettoyeurs. Le SIPAL souhaite par la suite développer l'emploi des microfibrilles et accroître progressivement le recours à des produits de nettoyage respectant des critères écologiques.

Groupes cibles

Les collaborateurs du service, les entreprises externes de nettoyage, les fabricants de produits de nettoyage et les usagers des bâtiments

Coûts

L'ensemble du projet a été développé par les employés du service. Il a permis une réduction de l'ordre de 10% des coûts du nettoyage effectué par des entreprises externes.

Financement

Les mesures développées ont été financées par le budget ordinaire du service.

Lieu

Territoire du canton de Vaud

Réalisation

Depuis 2002

Direction du projet

Manahen Barilier, Facility Manager au SIPAL jusqu'en 2006

Contact

Roland Perrin, chef de division – Division immobilier, SIPAL
Pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne – Tél. 021 316 74 66 – info.sipal@vd.ch

Information

www.dinf.vd.ch (SIPAL)

Projets comparables connus

- La ville de Bienne s'est engagée au cours des années 90 dans une démarche globale d'optimisation du nettoyage. Celle-ci a permis de diminuer les fréquences de nettoyage, d'introduire des techniques plus économes en produits (notamment les chiffons microfibrilles) et d'impliquer les concierges dans le choix des nouveaux revêtements de sols. Les coûts d'entretien ont aussi pu être diminués par ces mesures. www.bienne.ch
- Le canton de Genève a adopté en 2004 une directive interne visant à mettre en œuvre un nettoyage de ses bâtiments conforme au développement durable. Les mesures prévues sont les suivantes: cadences d'entretien ciblées et adaptées en fonction des types de locaux et de leur utilisation, recours aux chiffons microfibrilles pour diminuer les quantités de produits de nettoyage, intégration de critères écologiques dans les appels d'offres pour les produits et les consommables, dosage correct des produits utilisés et formation des concierges aux nouvelles méthodes de nettoyage. www.geneve.ch/ecologie

Mobilité durable: politique d'achats de la ville de Neuchâtel



Description

Les nuisances liées au trafic sont toujours plus problématiques dans les zones urbaines. Pour y remédier, la ville de Neuchâtel a adopté un programme visant à promouvoir une mobilité plus durable. L'administration communale s'est notamment dotée d'un parc composé d'une proportion élevée de véhicules aux performances écologiques particulièrement bonnes. À l'aide d'actions de sensibilisation et d'incitations financières, elle encourage aussi ses employés et ses habitants à opter pour des modes de transports durables.

Lien avec le développement durable

Ce programme, développé dans le cadre de l'Agenda 21 de la ville, vise à concilier la qualité de vie en zone urbaine et la protection du climat avec des besoins de mobilité croissants. L'achat de véhicules plus économes ou dotés de motorisations alternatives permet de réduire les impacts du trafic motorisé sur l'environnement et sur la santé des habitants. La politique conjointe de promotion d'une mobilité durable auprès des employés et des habitants renforce cette démarche.

Mise en œuvre

Employeur et acteur de premier ordre dans la région (1000 collaborateurs répartis sur 40 sites), la ville de Neuchâtel souhaite donner l'exemple en diminuant les émissions nuisibles liées aux transports professionnels de ses employés. Sa politique, inscrite dans son Agenda 21 et dans son plan directeur communal, se concrétise par une série de mesures destinées aux employés communaux, aux 32 000 habitants de la ville elle-même et aux 80 000 habitants de l'agglomération.

Tout nouvel achat privilégie les motorisations alternatives. Pour les moteurs thermiques, le choix porte en priorité sur le gaz naturel, le diesel avec filtres à particules puis l'essence (avec la norme d'émissions Euro 4 ou 5 pour les camions). Lorsque de nouvelles technologies à faibles émissions polluantes sont disponibles, la ville les intègre dans son programme d'achats. Comme la consommation de carburant dépend non seulement de la motorisation des véhicules, mais aussi du comportement des conducteurs, la ville a aussi inscrit la plupart de ses employés (en priorité ceux qui utilisent régulièrement un véhicule de service) à un cours de conduite Eco-Drive. De plus, sachant que le véhicule le plus écologique reste celui qui n'a pas besoin d'être fabriqué, la ville encourage un recours accru aux transports publics au sein des services.

La ville cherche à encourager aussi ses habitants à choisir des moyens de transport plus durables. Elle octroie notamment des subventions à l'achat de vélos électriques (300 fr.) et d'abonnements de transports publics urbains (25%). Avec Neuchâtel Roule, une cinquantaine de vélos sont mis en prêt à la journée (d'avril à octobre). Des campagnes de sensibilisation (Semaine de la mobilité 2005, 1^{er} Salon de la mobilité en avril 2007) donnent l'occasion au public de découvrir des moyens de transport innovants et peu gourmands en carburant. Le nouveau *Plan de mobilité entreprise* permettra de développer encore mieux la politique de mobilité durable de la ville.



Résultats

Sur un parc de 218 véhicules, la ville dispose de véhicules à bonnes performances écologiques pour tous les types de besoins en transport. Il s'agit notamment de 40 véhicules roulant au gaz naturel, 17 véhicules diesel avec filtre à particules, 22 scooters électriques, trois voitures électriques, ainsi qu'un accès privilégié à deux véhicules de Mobility CarSharing. Dernièrement, la Police a remplacé cinq véhicules de sa flotte (au total huit véhicules parcourant 200000 km/an) par des motorisations hybrides, dont la consommation s'avère 50% plus faible. Les cours de conduite économique ont permis d'abaisser la consommation de 10%, tout en réduisant le stress et le risque d'accidents. En 2004, 640 cartes journalières CFF ont été utilisées pour une distance moyenne de 169 km, engendrant ainsi une réduction de nuisances équivalente à 115000 km de trafic individuel motorisé, ainsi que d'importantes économies financières.

Exemplarité

La ville de Neuchâtel a progressivement converti environ 40% de son parc de véhicules à des motorisations alternatives (électricité, gaz, hybride) ou à faibles émissions polluantes (diesel avec filtre à particules). Elle permet ainsi de favoriser le développement de technologies prometteuses pour les transports motorisés. Sa politique ne se limite pas à l'achat de véhicules à bonnes performances écologiques, mais englobe aussi la formation à une conduite économique, l'incitation à l'utilisation des transports publics, voire de l'autopartage.

Évaluation

Seule une politique d'achats volontaire a permis la conversion d'une partie importante du parc à des motorisations alternatives. L'existence d'un programme de mobilité durable permet d'exploiter au mieux les synergies potentielles entre divers domaines d'action: politique d'achats, formation du personnel, sensibilisation et incitations tous publics, etc.

Groupes cibles

Employés communaux, habitants (de la commune et de l'agglomération), fournisseurs de véhicules.

Coûts

L'expérience montre que les coûts globaux (investissement et exploitation) varient très peu entre les différents types de motorisations. Par contre, le remplacement de trajets individuels motorisés (coût d'environ 0,70 fr./km) par des trajets en train (coût moyen de 0,13 fr./km) permet des économies importantes. Par ailleurs, ces mesures contribuent à mieux rentabiliser les infrastructures de transports publics et à minimiser les coûts externes des transports motorisés. Au niveau du personnel, la politique de la ville en matière de mobilité a nécessité la création d'un poste à 50%.

Financement

Le financement du poste de délégué à la mobilité, ainsi que toutes les mesures issues du programme d'action en faveur d'une mobilité durable sont pris en charge par la Direction des transports. L'achat de véhicules est pris en charge par les différents services.

Lieu

Ville et agglomération de Neuchâtel

Réalisation

Depuis 2001 (programme de mobilité durable)

**Direction du projet**

Direction des transports de la ville de Neuchâtel

Contact

Rémy Zinder, délégué communal aux transports et à la mobilité – Direction des transports
 Faubourg du Lac 3, 2001 Neuchâtel
 Tél. 032 717 76 75 – remy.zinder@ne.ch

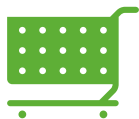
Information

www.neuchatelville.ch/mobilite (Plan de mobilité entreprise de la ville – parution en 2007).

Projets comparables connus

- Le canton de Vaud a centralisé la gestion de son parc de véhicules. En 2006, un premier appel d'offres public portant sur la fourniture de deux millions de litres de carburants par an a permis d'imposer l'incorporation de 5% de bioéthanol dans l'essence et de 5% de biodiesel dans le diesel. Pour ménager la santé des collaborateurs, c'est de l'essence alkylée-2-temps qui est utilisée lors de travaux d'entretien des bords de routes (p. ex. tondeuses). Par ailleurs, la contribution du fournisseur au développement durable (formation, sécurité au travail, économie d'énergie, protection de l'environnement, ...) compte pour 10% dans les critères d'adjudication.
- La stratégie d'entreprise des transports publics de la région lausannoise (TL) fixe des objectifs en fonction de chaque groupe concerné: communes, employés, usagers. Ainsi, la durée d'exploitation des véhicules a été réduite, afin de répondre aux besoins de confort des usagers. Pour compenser cette durée d'amortissement raccourcie, les TL organisent la reprise de ces véhicules (encore fonctionnels) par des villes d'Europe de l'Est. Pour contribuer aux objectifs de santé publique des communes, les TL cherchent à minimiser leurs émissions polluantes, en remplaçant les bus diesel par des bus diesel avec filtres à particules (lignes à forte déclivité) ou par des bus à gaz naturel (lignes à plat). Information: www.environnement-pratique.ch (séminaire du 9.2.2006)

Achats durables au bureau: du papier recyclé pour le canton de Genève



Description

Afin d'allier développement durable, économie des ressources et exemplarité de l'Etat, le canton de Genève utilise, depuis 2001, du papier recyclé pour la quasi-totalité de sa consommation de bureau et pour la majorité des imprimés. Les responsables du projet ont soigneusement vérifié la faisabilité technique et économique avant de passer à l'action. Pour emporter l'adhésion du personnel, ils ont combiné de la sensibilisation, des mesures contraignantes et la possibilité d'enregistrer la réaction des collaborateurs. De par son succès, ce projet a fait des émules dans la région.

Lien avec le développement durable

A ce jour, l'industrie papetière utilise 24% de la production mondiale de bois rond industriel. Ce bois provient notamment de forêts vierges tropicales ou boréales (17%) et de plantations (29%), dont l'exploitation, souvent intensive, a des conséquences très lourdes pour les sols et la biodiversité. Ainsi, opter pour du papier recyclé permet de préserver les ressources forestières et de valoriser un déchet disponible en abondance localement. De plus, la fabrication de papier recyclé consomme deux fois moins d'énergie et dix fois moins d'eau, ce qui se répercute sur le prix à l'achat en général légèrement inférieur au papier blanc.

Mise en œuvre

Malgré une instruction de service publiée en 1995 par l'économat cantonal (devenu depuis la Centrale commune d'achats, CCA), l'utilisation du papier recyclé n'avait jamais dépassé 5% de la consommation totale de papier de bureau. Les ressources en jeu étaient pourtant considérables: plus de 1000 tonnes de papier consommées chaque année, représentant 80% des déchets de l'administration cantonale. Les objectifs suivants ont donc été fixés: réduire la consommation de papier et généraliser, dans la mesure du possible, l'utilisation de papier recyclé. L'Economat cantonal a été chargé de centraliser l'achat de papier et d'imprimés et de valider les rares exceptions à l'emploi de papier recyclé. Le papier choisi est constitué à 100% de vieux papiers, il est blanchi TCF (sans chlore) et bénéficie des labels Ange Bleu, Cygne nordique et Milieukeur.

Les travaux préliminaires ont servi à élaborer la directive: étude du marché, essais avec des services pilotes, visites des services sensibles et ateliers d'impression, recherche du soutien des autorités, etc. Cela a débouché sur l'adoption de la directive par le Conseil d'Etat, complétée de directives d'application de l'Economat cantonal. Puis une intense campagne interne de sensibilisation a eu lieu: conférence de presse, papillons d'information, affiches sur les photocopieurs, messages électroniques sur tous les PC, bulletins d'information pour les chefs de services, etc.



Résultats	Outre le taux de 99% atteint pour le papier de bureau, le papier recyclé a pris également la plus grande part des imprimés réalisés par des tiers. Les incidents techniques survenus sur les 6500 imprimantes, copieurs ou fax se sont limités à une demi-douzaine (tous résolus, en collaboration avec les fabricants de machines) et il n'y a pas eu de préjudice pour l'archivage. Depuis 2002, l'utilisation du papier recyclé s'est généralisée à l'Université, aux hôpitaux, Services industriels de Genève (SIG), etc. Le recto verso tend également à se généraliser grâce à des campagnes régulières de sensibilisation gérées par un comité de suivi interdépartemental.
Exemplarité	En 2000, le papier recyclé ne jouissait pas d'une grande cote dans les administrations, publiques comme privées. Ce projet a permis à l'administration cantonale de Genève de passer, en 2001, de 5% à plus de 99% d'utilisation de papier recyclé pour sa consommation de bureau. La réussite de ce projet a poussé des entreprises de la région à suivre cet exemple – SIG, UBS, Deutsche Bank – et d'autres à s'y intéresser de près – Ville de Genève, Transports publics genevois.
Évaluation	Hormis la réussite technique de l'opération et les progrès obtenus pour le développement durable, ce projet a recueilli, via le numéro vert et l'adresse électronique créés pour l'occasion, des centaines de messages et des échos très positifs. Ce succès a été possible grâce à une préparation soignée et à une communication intense auprès des collaborateurs.
Groupes cibles	Les 15 500 employés de l'administration cantonale de Genève, ceux des autres institutions cantonales comme les hôpitaux (9500), l'Université (5 000) et les SIG; les fournisseurs de papier et les imprimeurs travaillant pour l'Etat de Genève
Coûts	Le lancement a coûté environ 90 000 francs en frais externes. A cela s'ajoutent les frais internes (heures de préparation et de suivi des employés impliqués). Depuis, l'achat de papier recyclé a permis des économies substantielles (plus de 500 000 fr. sur deux ans). De plus, la consommation globale de papier a baissé de 141 tonnes (moins 30%) entre 2004 et 2006, soit une économie supplémentaire d'environ 230 000 francs par année.
Financement	Les frais externes ont été financés dans le cadre du projet <i>Ecologie au travail</i> de l'administration cantonale et le travail interne par les budgets des services impliqués.
Lieu	Administration cantonale de Genève
Réalisation	Préparation et lancement: 2000–2001. Mise en œuvre: depuis 2001
Direction du projet	Michel Fussy, directeur administratif et financier au Département des finances

**Contact**

Caroline Grand, responsable de la démarche *Ecologie au travail* – GEDEC
Ch. de la Gravière 6, 1227 Genève
Tél. 022 327 76 00 – ecologie.travail@etat.ge.ch

Information

www.geneve.ch/ecologie

Projets comparables connus

L'administration cantonale vaudoise est passée, en 2003, de 40% à 80% de papier recyclé pour sa consommation de bureau. Suite à une phase de test dans deux services pilotes, la centrale d'achats a décidé d'introduire le papier recyclé de manière généralisée. Toute livraison de cette centrale est composée de quatre cinquièmes de papier 100% recyclé et de un cinquième de papier blanc. Chaque service décide de manière autonome dans quelles applications utiliser son quota de papier blanc. www.vd.ch/durable

Achats coordonnés et durables pour les cantines: le cas de la ville de Zurich



Description

Le département de la santé et de l'environnement de la ville de Zurich coordonne depuis 2001 l'approvisionnement en produits alimentaires de 39 institutions gérées par la ville. L'objectif est double: obtenir des conditions de livraison (environnementales, sociales et financières) optimales et rationaliser les processus d'achats (appels d'offres, commandes, facturations, réclamation, contrôle, etc.). Ce service d'achats coordonnés a aussi permis d'introduire progressivement des produits de l'agriculture biologique. Il est dorénavant bien rodé et concerne 60% du budget annuel d'approvisionnement alimentaire, soit treize millions de francs.

Lien avec le développement durable

Bien que le prix compte pour 80% dans l'attribution des marchés, les aspects environnementaux et sociaux sont déterminants. Ils sont intégrés d'abord sous forme de critères obligatoires: emballages réutilisables et reprise des autres, égalité des salaires hommes et femmes, etc. Ces aspects influencent aussi le type de produits mis en soumission: légumes de production biologique, tomates conditionnées en sachet plutôt qu'en conserve, café, thé et fruits du commerce équitable (contribution au niveau global), viande garantie sans hormones ni antibiotiques etc.

Mise en œuvre

Les 39 institutions gérées par la ville (deux hôpitaux, 25 foyers pour personnes âgées, dix maisons de santé, la cuisine municipale, un restaurant du personnel de la police) ont décidé de regrouper leurs achats. Elles ont lancé en 2001 une première série de soumissions coordonnées qui répondent mieux aux critères du développement durable. Ces soumissions ont porté d'abord sur les denrées alimentaires achetées en grandes quantités par tous les établissements. En 2001, le volume d'achats coordonnés représentait 30% du budget alimentaire global des institutions. La liste de produits s'est ensuite étoffée progressivement: 40% en 2003, 50% en 2005 et actuellement 60%. Cela représente 950 produits issus de 18 groupes de marchandises. Ces soumissions comprennent une description complète des produits et des exigences claires. Ainsi la qualité des produits est garantie contractuellement. Chaque institution est obligée de faire appel aux fournisseurs sélectionnés par ces appels d'offres coordonnés, mais reste autonome pour la gestion courante des achats: commandes (selon leurs besoins quotidiens), livraisons et facturation.

Résultats

Les économies obtenues sur le prix d'achat ont permis d'améliorer l'approvisionnement en nourriture. En effet, des produits issus de l'agriculture biologique – en général 25% plus chers – sont dorénavant proposés dans l'assortiment sans augmentation du budget global. L'objectif pour 2007 est d'atteindre 900000 francs d'achats en produits bio, soit 4% du budget d'approvisionnement. Il est encore possible et souhaitable d'augmenter cette part lors des prochaines soumissions.



Exemplarité

Si les produits biologiques bénéficient d'une clientèle privée fidèle, leur achat à grande échelle par des restaurants d'entreprises reste encore assez marginal. En ce sens, le service d'achats coordonnés et durables de la ville de Zurich mérite d'être connu et repris par d'autres. Afin d'atteindre les objectifs fixés, les cantines ont bénéficié de mesures de soutien: courriers d'information réguliers, séminaires, rencontres avec des agriculteurs biologiques. L'établissement d'objectifs clairs a permis de faire grimper le volume de produits commandés de 35000 francs en 2003 à 746400 francs en 2006. Il faut aussi relever que la manière progressive adoptée pour développer ce projet d'achats coordonnés s'est avérée nécessaire et efficace pour gagner la confiance de tous les partenaires.

Évaluation

Fort d'un budget annuel d'achat de treize millions de francs (soit 60% du budget alimentaire global), ce service bénéficie d'un réel poids pour obtenir des fournisseurs des conditions et des produits répondant à des critères de développement durable. Du fait de la législation sur les marchés publics, la préférence pour des produits et des fournisseurs locaux n'a pu être retenue. Cependant, la fixation de délais et d'heures de livraison très restrictifs défavorise naturellement les transports sur de longues distances. La part d'achats coordonnés peut difficilement être augmentée, car le reste est constitué de nombreux produits spécifiques achetés en très petites quantités. Depuis 2005, les appels d'offres coordonnés se sont par contre étendus au domaine non alimentaire (par ex. les papiers ménage à usage unique et les produits de nettoyage). Ils incluent aussi des critères de développement durable.

Groupes cibles

Les cuisiniers, les usagers des cantines (employés de la ville, résidents des foyers, etc.) et les fournisseurs de produits alimentaires

Coûts

La gestion des treize millions de francs annuels d'achats coordonnés nécessite un poste à 80% en moyenne. Mais les prix obtenus sont, selon le groupe de produits, environ 10 à 15% inférieurs aux prix de vente en gros. Des exigences contractuelles, comme la reprise des emballages par les fournisseurs, contribuent aussi à réduire les coûts d'exploitation des cantines.

Financement

Par les 39 établissements qui participent au service d'achats coordonnés, de manière proportionnelle

Lieu

La cuisine municipale, le restaurant du personnel de la police, les deux hôpitaux, les 25 foyers pour personnes âgées et les dix maisons de santé que gère la ville de Zurich

Réalisation

Projet pilote lancé en 2001. Par la suite, création d'un poste fixe au sein de l'administration.

Contact

Anette Grossenbacher – Leiterin Koordinierte Beschaffung
Gesundheits- und Umweltschutzdepartement, ville de Zurich
Tél. 044 412 11 11 – anette.grossenbacher@zuerich.ch
Walchstrasse 31, 8035 Zurich



Projets comparables connus

- La ville de Genève encourage l'achat de produits alimentaires locaux, biologiques ou issus du commerce équitable, tant auprès des services que des institutions subventionnées et des titulaires de baux commerciaux avec la ville (cafés, restaurants, buvettes, etc.). www.ville-geneve.ch/agenda21
- Certains restaurants d'entreprises, p. ex. à l'EPFZ ou à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), proposent du café issu du commerce équitable, voire des menus bio et régionaux. Le restaurant du nouveau bâtiment de l'EAWAG à Dübendorf est géré par une société privée dans le respect du label Goût Mieux, dont certains critères, tels que légumes de saison ou production régionale, favorisent les transports à courte distance. www.goutmieux.ch

Vêtements de travail: les chemises en coton bio de la police zurichoise



Description

Pendant une année, 45 agents de la police municipale de Zurich et 15 employés de la protection civile ont été sollicités pour mettre leur chemise à rude épreuve. Si l'exercice peut surprendre, le projet est néanmoins tout à fait sérieux et vise à vérifier que le coton bio réponde aux exigences de qualité les plus élevées. Les résultats préliminaires permettent déjà d'envisager un recours accru au coton bio pour les vêtements de travail. Certes, le coût de la matière première est légèrement supérieur à celui du coton ordinaire. Mais cela se répercute à peine sur le prix final des vêtements.

Lien avec le développement durable

La culture du coton couvre moins de 3% de la surface cultivée dans le monde, mais consomme près du quart des pesticides utilisés dans l'agriculture, avec des conséquences désastreuses sur la qualité de l'eau, la fertilité des sols et la santé. Les producteurs entrent ainsi dans un cercle vicieux, où la baisse de fertilité des sols les conduit à augmenter leur recours aux engrais chimiques et aux pesticides, source d'endettement et de dépendance vis-à-vis de l'industrie agrochimique. La culture bio du coton permet de stopper cet engrenage néfaste pour le développement durable des régions productrices. Les processus de fabrication répondent aussi à des critères écologiques (entreprises avec système de management environnemental) et les textiles respectent la norme Oeko-Tex Standard 100/classe 2 (réduction des substances nocives pour la peau).

Mise en œuvre

L'idée d'habiller les policiers avec du coton bio est née en 2005 de discussions au sein du groupe *vêtements de travail* du projet municipal *Zürich kauft gut und günstig*. Suite à un exposé sur les avantages du coton bio donné par Helvetas (mandaté par le Secrétariat d'Etat à l'économie seco pour promouvoir ce type de coton en Suisse), la police municipale s'est décidée à lancer un projet pilote d'approvisionnement en vêtements bio. Une première rencontre, réunissant ces deux partenaires, la police et les représentants de toute la chaîne de production – du tissage à la confection – a permis de confirmer la faisabilité du projet. Les coûts de production devraient être similaires aux produits conventionnels. Une première commande a porté sur 525 chemises, produites avec 100% de coton bio et selon des normes environnementales strictes. Six mois plus tard, les chemises étaient livrées. Des laboratoires ont testé, conformément aux normes internationales, la résistance au frottement, aux déchirures, au lavage, etc., par rapport aux chemises traditionnelles (80% de coton et 20% de polyester). D'autre part, 45 policiers et 15 employés de la protection civile ont porté durant une année le nouveau produit pour obtenir une appréciation plus subjective (confort, perméabilité, facilité d'entretien, ...).

Résultats

Les résultats préliminaires de ces tests sont très encourageants pour les chemises en coton bio. Si les résultats se confirment, des chemises supplémentaires seront commandées dès 2008 pour la police et la protection civile. La ville pense aussi émettre des recommandations pour promouvoir le coton bio dans d'autres services. En effet, les besoins en textiles pour les vêtements ou la literie sont considérables, et peuvent aussi offrir des marchés intéressants à l'industrie suisse du textile.



Exemplarité	Grâce aux consommateurs privés, à quelques organisations non gouvernementales (ONG) et à certains distributeurs, c'est en Suisse que le coton bio atteint les plus grandes parts de marché au monde (3% des textiles en coton vendus en 2006). Le coton bio n'a cependant pas encore réussi à percer sur le marché – plus exigeant – de l'habillement professionnel. En ce sens, le projet de la ville de Zurich d'habiller ses employés avec du coton bio est remarquable. Cela devrait permettre de convaincre que ce coton peut répondre aux exigences les plus strictes de résistance et de confort. Cela a aussi permis d'engager tous les acteurs concernés dans une étroite collaboration.
Evalutation	Le succès du projet repose sur l'intégration totale et précoce de tous les partenaires: Helvetas en tant qu'expert et représentant des producteurs (l'ONG travaille avec plus de 6000 producteurs de coton bio), les représentants de toute la chaîne de fabrication textile, ainsi que la police municipale (utilisatrice, chargée de définir le cadre et les objectifs du projet). Actuellement, le coton provient d'Amérique du Nord. En effet, aucun producteur partenaire d'Helvetas ne pouvait offrir des fibres suffisamment longues pour atteindre la résistance requise par ces vêtements. Il faut savoir que, selon son origine, le coton présente des fibres courtes (Afrique, Asie) ou longues (Amérique du Nord, Inde). De nouveaux projets d'Helvetas devraient bientôt permettre de changer la situation.
Groupes cibles	Projet pilote: police municipale et protection civile. À terme, tous les services de la ville (vêtements professionnels, literie, etc.)
Coûts	La ville de Zurich a misé sur le développement durable et la qualité plutôt que le prix (les vêtements professionnels représentent de toute façon des commandes trop morcelées pour pouvoir faire des achats en gros et à prix réduits). Au final, le surcoût s'avère minime. En effet, la production bio influe uniquement sur le prix de la matière première, un coût qui ne pèse pas lourd dans le prix final de ces vêtements techniques.
Financement	Achat des chemises: police municipale; tests et travail d'expert: projet <i>Zürich kauft gut und günstig</i> , ainsi qu'Helvetas (mandat de promotion du coton bio du seco)
Lieu	Police municipale de Zurich
Réalisation	Depuis 2005
Direction du projet	Samuel Mazan (police municipale)
Contact	Samuel Mazan – PD – Stadtpolizei – Technischer Dienst Tél. 044 411 94 00 – samuel.mazan@stp.stzh.ch Bahnhofquai 5, 8001 Zurich
Information	www.stadt-zuerich.ch/ugz (rapport sur ce projet et recommandations d'achat – été 2007)



Projets comparables connus

Les CFF achètent environ 200000 vêtements par an, dont plus de la moitié, soit ceux qui sont en contact avec la peau, doivent respecter la norme Oeko-Tex standard 100. Les fournisseurs (60% d'Europe de l'Est et 40% d'Asie) doivent s'engager par écrit à respecter un *code de conduite* (droits et conditions de travail, protection de l'environnement). Des audits de contrôle sont réalisés chez les fournisseurs. Ceux effectués en 2006 ont montré de nombreux problèmes en Asie et plus particulièrement en Chine. Par conséquent, les CFF ont rompu les contrats de livraison avec plusieurs fournisseurs.

Information: Markus Degen – CFF, division Infrastructures, tél. 051 220 11 11